



SE
D
D'INFORM
ALE CORSU
TE CORSU
E CORSU
ZIONE
ZIONE

ARTS PLASTIQUES

Archipel et vieilles dentelles

P4

TERRITORIALES

6 questions à
Jean-Martin
Mondoloni

P6



TERRITORIALES

6 questions à
Paul-Félix
Benedetti

P7



1,60€



ÉDITOS P3 • SEMAINE CORSE P27 • AGENDA P30

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégaes.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.

Actulégaes.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises

L'innocence

Pas envie de vous parler d'un procès dont le verdict a heurté mais aussi questionné quant aux choix d'une justice qui devra à nouveau se prononcer. Pas un mot sur ces «déséquilibrés» qui blessent et tuent sans distinction mais surtout sans contrition.

Rien non plus sur les menaces à peine voilées envers ceux qui revendiquent une liberté d'expression même si leurs dessins ou paroles peuvent choquer. Et enfin rien sur ces prédateurs qui, par séduction ou persuasion mais surtout par la contrainte n'ont fait que détruire. Et à ceux qui m'objecteraient une présomption d'innocence, je répondrais simplement qu'il n'est question que d'innocence dans tous ces exemples. Celle qu'on a violentée, piétinée ou détruite alors que parfois elle n'était que naissante.

Par contre, l'envie de partager avec vous un petit moment de candeur, de fraîcheur. L'innocence d'une enfant de 7 ans qui, le 29 octobre dernier, a échappé à la vigilance de ses parents dans une rue de Genève pour monter dans un train en direction de l'aéroport international. Une gamine qui ensuite a su défier tous les systèmes de sécurité pour s'asseoir dans un avion pour la Corse, direction Ajaccio. Que s'est-il passé dans la tête de cette petite fille? Allez savoir! Pourtant malgré la peur, l'angoisse de sa famille et les nombreuses interrogations sur la sécurité aéroportuaire, l'histoire est belle. Elle fait sourire dans une période qui n'en finit pas d'être anxiogène et elle nous aide peut-être à affronter les premiers frimas automnaux. Alors j'aimerais dire à cette «zitella» qu'elle ne doit plus jamais agir de la sorte, certes, mais aussi la remercier pour ce choix, qui n'en était peut-être pas un, car il est flatteur pour une île où l'enfant est roi. Enfin, je lance un «chiche» à nos responsables politiques: et si nous offrions ce rêve à cette petite fille et – évidemment – à ses parents? ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

A MODUNOSTRU
A MODUNOSTRU

A saluta per tutti?

Spessu si dice chì a salute hè u bè u più preziosu. Secondu, un vechju proverbiu: «À chì hà a salute hè riccu è ùn la sà!»! Di sicuru, hè propriu verità. Nimu ùn pò di u cuntrariu. Ma un studiu, publicatu di maghju scorsu da a Direzione generale di l'offerta di curamenti, mette in lume u disavanzu addizionatu di l'ospedali, in Francia, per u 2016: 295 milioni d'euri contr'à 406 milioni l'annu nanzu. U contu di risultatu principale, chì cumpiglia l'attività di curamenti, hè negativu, ellu, di 529 milioni d'euri contr'à 606 milioni in u 2015. Hè cresciutu u numeru di sughjorni di 3,9 percentu, allora ch'elle sò state cuntenute e spese à 1,75 percentu, in particolare cù u maneghju di a capacità salariale à più d'1,43 percentu. A debbita hè stabile: 29,6 miliarde d'euri, ma hè calatu l'investimentu cuntinuu per esse oramai à 4,2 miliarde. A Francia cunsacreghja 195 miliarde d'euri à l'annu à e so spese di salute, sia 11 percentu di u so PIB. L'ospedali publichi ne ripresentanu u primu postu di spese cù 68 miliarde. Facenu anni è anni chì u custatu di diffi-cultà di a stituzione ospidaliaria hè listessu. Sò di menu in menu soddisfacente e condizione, ch'ella sia per i persunali o per i pazienti. Ghjè ancu più cumplexa l'andatura ch'ellu ci vole per l'ospedali à mantene u so livellu d'investimentu à l'altura di l'evoluzione tennologica è urganizaziunale oghjinche è à vene. Sò in suffrenza ma devenu assicurà ogni ghjornu sforzi d'efficacità è di razionalizzazione, è, ind'u listessu tempu, nove missione di salute. Devenu fà sempre di più senza mezi supplementari è vene avà l'ora di pensà à una vera riforma di fondu. Ghjè più chè necessariu, perchè osinnò, à mumentu, ùn ci la feranu mancu più à risponde à u rollu soiu, essenziale ind'u nostru sistema di salute. Tandù, per esse curati à u megliu ch'ellu si pò, esse tutti à parà di pettu à a malatia, ci volenu mezi finanziari. In Ajaccio è in Bastia, s'hè vistu sti pochi ghjorni movimenti sociali è pattifame da u persunale cù, d'altronde, u STC è a CGT chì si danu di rimenu per scioglie i problemi impurtanti di debbita cù i furnidori, chì oghje mancanu ancu e medicine è u materiale, è di tesoria, mettendu in ballu negoziazione cù u Statu. Ci tocca à sustene li, di core è di stintu! Chì a salute hè l'affaire di tutti! ■

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia

Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

RÉDACTION

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

Comité de surveillance:

Philippe Giammari, président †

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

Dépôt légal Bastia

CPPAP 0319 188773

ISSN 2114 009

• Fondateur Louis Rioni

**Vous vivez**

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

**L'ICN recherche ses
correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

ALEXANDRA VILLANI

Archipel et vieilles dentelles

***Crinière noire et yeux sombres,
Alexandra Villani ne peut renier
ses origines méditerranéennes.***

***Artiste ajaccienne de 25 ans,
elle expose au Frac Corse,
à Corte, dans le cadre
de l'exposition Archipel Ouest,
aux côtés de 5 autres artistes originaires
de Corse, Majorque et Sardaigne.***

***Virevoltant dans les salles du Frac,
ce bourreau de travail explique
volontiers technique et démarche,
transmettant à son tour des morceaux
de souvenirs et de traditions.***

Sa passion pour le dessin remonte à l'enfance, durant laquelle elle suit des cours, s'entraîne, et teste déjà différents médias. L'envie de créer ne tarit jamais, et au lycée elle s'oriente vers la section arts d'un nouvel établissement choisi à dessein. De travaux en travaux et les années passant, la vocation se confirme et Alexandra part à Toulon, où elle sera diplômée de l'Ecole nationale des Beaux-Arts, avec les félicitations du jury. L'exposition au Frac est sa troisième, et la première hors du contexte des Beaux-Arts.

À mesure qu'on progresse dans les différentes salles du musée, son travail se reconnaît, cohérent malgré la pluralité des œuvres présentées : un amour du motif, du noir, et des textures. Qu'elles évoquent la gravure, le tatouage, ou la rugosité d'un tissu rigidifié, elles interpellent et interrogent vraiment le visiteur sur la notion de matière. Ce n'est pourtant pas le cheval de bataille de l'artiste, qui réfléchit beaucoup à la notion d'inconscient collectif méditerranéen et puise les influences de son travail dans des réflexions menées par l'artiste allemand Joseph Beuys ou des notions telles que le bricolage de Levi-Strauss et le structuralisme de Krauss. «*J'ai toujours eu une certaine sensibilité en arts pour ce qui est structuralisme du sujet vu par Krauss et une grosse attirance pour le travail de Beuys qui développe l'idée de mythologie individuelle. Les deux notions sont à relier : comment un artiste arrive à développer son propre univers tout en sachant bien que la société crée cet artiste avec une multitude d'inconscients collectifs. Et en mettant le doigt sur ces inconscients collectifs, on peut créer son univers. Il y a beaucoup à faire avec l'inconscient.*»

Dans une pièce plongée dans le noir, une installation joue des notes de musique. Sur les murs, des ombres se découpent, comme suscitées par une lanterne magique. Cette atmosphère feutrée, intimiste, résulte de la transformation de la mantille de sa grand-mère en papier à musique. Une œuvre intitulée *Dé*, en référence au poème de Mallarmé. «*Un coup de dé n'abolira jamais le hasard*, cite Alexandra. *C'est un poème qui joue sur les sons, et toute la musicalité se trouve au moment où rien n'est dit.*» Une sensibilité



Archipel Ouest en référence aux trois îles participant à l'exposition: Majorque, la Corse, et la Sardaigne. Six artistes, deux de chaque île, ayant pour thème commun l'autoportrait. Qu'ils interrogent la notion de tradition, d'identité, d'image, de positionnement ou de perception, chacun a créé pour cette exposition, multipliant les medias et les visions. Arantxa Boyero et Guillem Portel [Majorque] sous la direction de Nekane Aramburu, Roberto Casti et Mimi Enna [Sardaigne] sous celle de Lorenzo Giusti, ainsi que Pauline Rognoni et Alexandra Villani [Corse] suivies par Anne Alessandri, exposeront leurs œuvres dans les trois territoires. Ce projet visant à promouvoir les jeunes artistes des îles de Méditerranée permet d'observer une pluralité des regards sur l'insularité, et d'entendre la voix d'une jeunesse en mouvement, jouant avec les codes de l'art apposés à des cultures qui tendent à s'affranchir des frontières. ■

Jusqu'au 15 janvier 2018 au Frac Corse.

Photos Marion Patris de Breuil

transposée à un objet familial, donc. «*Toutes les courbes et les dessins de la mantille permettent d'avoir une variation des sons et une musicalité. Le but, c'était de transformer un objet classique en sons et de découvrir une musicalité cachée*». Pas d'entourloupe, il s'agit bien de la mélodie du tissu: aucun mp3 ne se joue des visiteurs. «*Un récepteur photovoltaïque fonctionne avec l'ampoule. Quand le maillage de la mantille laisse passer la lumière de l'ampoule on a du son puisque le récepteur envoie des messages à la carte arduino qui se charge de la traduction... En résumé: l'intensité de la lumière donne un son.*»

En bas d'un escalier, le visiteur voit double. Le visage de l'artiste affiché en taille réelle, les yeux clos et la peau couverte d'un motif de dentelle noir, comme tatoué. La notion de famille et de racines est une fois de plus mise à l'honneur. Ce motif est le résultat de l'apposition d'un napperon familial trempé dans l'encre de l'encrier d'écolier de son père. «*Dans mon esprit, la notion de tatouage était quand même bien présente en amont... Cette œuvre date de l'époque où j'étais aux Beaux-Arts, entourée de pas mal de Tahitiens qui portaient des tatouages culturels. À la manière des tatouages maoris, ou bien au henné, je voulais que mon appartenance culturelle ressorte sur ma peau*».

La question de la contrainte matérielle apparaît alors: à la manière de cette encre d'écolier disponible en quantité très limitée, comment faire lorsqu'on travaille avec des objets qui ne peuvent être interchangeables? «*La mantille, ça fait 5 ans que je l'ai en tête et que je ne parvenais pas à la réaliser, je voulais travailler à partir d'un crochet ou d'un tissu et j'ai finalement trouvé cette mantille appartenant à ma grand-mère, objet lourd de sens. De base, tu as une idée et après tu te dis «matériellement comment je fais ça»... Peut-être que si je la suspends, et que j'arrive à créer un processus informatique... En fait tu essaies de résoudre un problème matériel*

à partir d'une idée. C'est comme ça que ça se construit chez moi.»

En somme, beaucoup de réflexion pour ne pas gâcher des matériaux précieux, uniques. Pour ses installations, on retrouve de tout: du fer soudé, des disques de ponceuses, sortis tout droit du magasin de bricolage, comme des matériaux recyclés [elle nous confie d'ailleurs que le socle de *Dé* vit sa deuxième vie après avoir été une porte de placard de cuisine]. Un assemblage hétéroclite qui devient un nouvel ensemble composé et original: d'où l'importance de la notion du bricolage de Levi-Strauss appliquée au sens matériel comme au plus métaphorique.

Autre média abordé par l'artiste, la mine de plomb sur papier. Technique qui peut sembler simple au premier abord mais qui débouche ici sur deux œuvres différentes. D'une part *Grains*, série de 8 dessins format A4, et de l'autre *Sans titre*, une représentation d'entrelacs de 2x3,90m. Même média mais démarche très différente. *Grains* est au service de l'instinct: une forme frottée à la mine de plomb puis rehaussée au stylo jusqu'à donner des formes entre le tissu et la roche. Une inspiration visuelle puisée dans «*les paysages rocheux de Vero ou d'Ajaccio*», donnant bien entendu envie au visiteur de faire quelques tests de Rorschach. L'autre œuvre, exposée au sol, est inspirée du tressage de palmes à la période des Rameaux. Au détour d'un couloir, un visiteur félicite l'artiste d'avoir eu la si bonne idée d'imprimer son travail dans ce format aussi impressionnant. La surprise est grande lorsque, souriante mais en toute modestie, Alexandra répond que tout est réalisé à la main...

Une réappropriation des objets du quotidien d'un autre temps, une résurrection d'une culture passée. Un art touchant et brut. Un art de racines sans affirmation outrancière qui crierait à l'identitaire pour attirer le chaland, un art de réinterprétation et de mise à l'honneur des anciens... ■ **Marion PATRIS de BREUIL**

6 QUESTIONS À

JEAN-MARTIN MONDOLONI : A STRADA DI L'AVVENE

Leader de la droite régionaliste et conseiller territorial sortant Jean-Martin Mondoloni, a présenté sa liste le 31 octobre dernier.

La nouvelle collectivité pour la Corse vous satisfait-elle ?

Je n'étais pas favorable à cette forme de collectivité unique. Procédant de la loi NOTRe, elle n'offre pas de vraie représentation des territoires. Au plan financier, elle propose un cumul du passif des trois collectivités sans le compenser par une dotation à hauteur de ce qu'elles recevaient. Concernant les personnels, il faudra une harmonisation qui ne peut se faire par le bas et aura un coût. Il y aura beaucoup à faire ! Je me place en opposition avec ceux qui pensent nouvelles évolutions institutionnelles avant même d'évaluer les effets des précédentes ! D'autant que la « conférence de coordination des collectivités territoriales », composée des membres de l'Exécutif, d'élus des villes importantes, des communautés, c'est une coquille vide au rôle consultatif. Quid du rural ? C'est pourquoi il est représenté dès les premiers rangs sur ma liste.

Pensez-vous avoir les moyens financiers de vos ambitions ?

Le Premier ministre a proposé de faire mieux avec moins ! Au plan européen, quittant l'Objectif N°1, nous avons perdu des financements. Nous devons aller vers plus de responsabilité avec rigueur. Une collectivité n'est pas un Etat. Elle doit présenter des comptes à l'équilibre. La somme empruntée laisse un peu de marge, mais il faudra faire des choix, revoir le train de vie des Offices et Agences, le parc automobile, la communication, analyser au cas par cas le remplacement des départs à la retraite. Puis je suis un libéral : je crois au partenariat public/privé qui nous permettra d'avancer. Les électeurs sont dans l'attente d'une certaine éthique : respect des engagements, absence de dérives financières. Un des moyens d'éviter les dérives, c'est d'avoir un métier par ailleurs. C'est mon cas. La politique ne rapporte pas. Elle coûte !

Quel développement économique ?

Avec quelle organisation des transports ?

Pour construire une économie, il faut une offre, une demande et une stabilité. Nous devons aller vers la typicité et la qualité, mais aussi rapprocher l'offre et la demande. C'est là qu'interviennent les transports. Le métier de la Collectivité de Corse n'est pas d'acheter des avions et des bateaux mais de créer un cahier des charges et de le faire appliquer. Mon objectif phare, au terme de la mandature, c'est l'aller/retour la Corse Marseille ou Nice à moins de 100 euros et 150 euros pour Paris.

C'est possible par une modulation sur la taxe de transports compensée par des recettes, notamment de TVA. Autre domaine important : la création d'un axe routier et ferroviaire Bastia/Bonifacio, pour relier Corse et Sardaigne. Quand on investit en équipements structurants, l'économie a les moyens de se développer.

Concernant le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes, quelles solutions ? La formation est-elle adaptée aux besoins ?

L'objet de la mandature est de résoudre cette équation. On dépense des dizaines de milliers d'euros dans des formations qui ne profitent ni aux jeunes ni au marché local. Il faut diriger le système vers le formé non vers le formateur, le rendre cohérent avec les attentes du marché du travail.

Quelle politique de l'aménagement et de l'environnement permettrait de vivre sainement et sereinement en Corse ?

Tout d'abord faire de nouveau confiance aux maires, leur rendre leur rôle d'aménageurs sans pour autant réduire les espaces agricoles. Pour protéger durablement les espaces remarquables, je propose d'augmenter de 50% les zones gérées par le Conservatoire du littoral. Et il faut réviser le Padduc : on y trouve des zones agricoles sur le parking d'un supermarché ! Concernant la gestion des déchets, nous devons sortir du système actuel, nous diriger vers une solution mixte de petites unités de méthanisation associées au tri et au sur-tri en ne laissant à l'enfouissement que le minima non valorisable.

Quelle agriculture pour la Corse ?

L'eau est l'enjeu de demain, dont va dépendre l'agriculture. Les productions gourmandes en arrosage ne sont plus d'actualité. Parallèlement rien n'est fait pour retenir ces milliers de litres qui se jettent à la mer. De petites retenues collinaires seraient efficaces ! Nous ne disposons pas non plus de piézométrie des nappes aquifères. Pour une bonne gestion, la création de cartes est essentielle. Concernant le problème de la divagation animale et les primes attribuées par Bruxelles, si au lieu de versements on proposait des équipements (clôtures, hangars, etc.), on ferait un pas important. ■ **Propos recueillis par Claire GIUDICI**

6 QUESTIONS À

Photo Claire Giudici

PAUL-FÉLIX BENEDETTI : CORE IN FRONTE

Paul-Felix Benedetti, avec sa liste Core in fronte soutient un projet d'inspiration paoliste pour une Corse nouvelle ayant comme objectif la souveraineté.

La nouvelle collectivité pour la Corse vous satisfait-elle ?

Elle ne crée aucune compétence nouvelle ! Elle nous impose des politiques fléchées qui étaient celles des collectivités antérieures (les deux départements et la région). Si nous nous engageons, c'est pour impulser un changement en profondeur. Nous voulons créer une administration respectueuse des hommes et des territoires. Nous revendiquons des compétences qui nous permettront, à l'instar d'autres régions, d'obtenir les moyens de gérer notre fiscalité et d'impulser un développement. Après ces élections, 2022 sera la première étape pour une réforme statutaire qui portera la Corse au même niveau que d'autres régions européennes autonomes, comme la Sardaigne par exemple. Et après 10 ans de mise en œuvre de nos politiques propres, en 2032, nous pourrions proposer par référendum un dispositif d'autodétermination sur le modèle calédonien. Un libre choix de la souveraineté ou du statu quo d'autonomie.

Pensez-vous avoir les moyens financiers de vos ambitions ?

Nous demandons un transfert des compétences et des moyens et un pouvoir législatif pour gérer la fiscalité et l'impôt. Les ressources seront générées aussi par les économies d'échelles réalisées. Dans le domaine alimentaire, la Corse n'est autosuffisante qu'à moins de 20% ! Son énergie dépend très largement des apports extérieurs alors qu'elle pourrait facilement tendre vers un territoire à énergie positive. L'Allemagne et le Danemark envisagent de le faire et nous, nous en sommes encore au gaz et au fioul ! Si nous sommes autonomes dans ce seul domaine de l'énergie, l'économie d'échelle est énorme.

Quel développement économique ?

Avec quelle organisation des transports ?

En Corse, plus de 80 000 personnes vivent avec moins de 800 euros par mois. Les jeunes n'ont plus accès à la terre, que ce soit pour une agriculture productive ou pour un logement alors que nous avons des potentialités ! Nous préconisons une économie circulaire, une agriculture de production soutenue par une indépendance énergétique. Concernant l'énergie, la Sardaigne, à surface égale, a sept fois plus de barrages hydro-électriques que nous ! Il faut aussi organiser un maillage routier

cohérent et développer le réseau ferré. On met plus de temps pour aller, maintenant, de Bastia à Porto-Vecchio qu'il n'en fallait il y a 30 ans ! Alors que tout cela aurait dû être fait dans le cadre du PEI.

Concernant le chômage et plus particulièrement le chômage des jeunes, quelles solutions ? La formation est-elle adaptée aux besoins ?

Nous basons nos formations sur des calques qui datent d'un paquet d'années ! Il faut les faire évoluer vers des besoins nouveaux. Par ailleurs, s'il y a développement économique, il y aura, pour les jeunes, l'emploi qu'ils ne trouvent plus. Mais il faut également mettre un terme à ces flux de quelques 5 000 personnes qui débarquent chaque année sur notre île déjà fragilisée.

Quelle politique de l'aménagement et de l'environnement permettrait de vivre sainement et sereinement en Corse ?

Il est impératif d'arrêter la spéculation foncière et de geler les terres agricoles qui doivent retourner à leur destination première. Le bâti doit se faire sur les collines. Par ailleurs, plus on construit de logements, plus le déficit en logements sociaux augmente. C'est paradoxal ! Dans l'accession au logement, il faut favoriser les locaux et réduire le résidentiel pour les autres. Même la Nouvelle Zélande, pays pourtant libéral, adopte ce schéma ! Concernant la gestion si problématique des déchets, seul le tri et la valorisation permettront de réduire les masses. Mais il faut également travailler sur le suremballage. En Corse, le « transport à la palette » ne nous permet pas d'avoir facilement accès à des produits vendus à l'unité.

Quelle agriculture pour la Corse ?

Nous voulons une agriculture de production, alors que le cadre actuel aide à la non production. Les 40 millions d'euros injectés par l'Europe ne sont destinés qu'à la survie des exploitants. Le statut de la Sardaigne lui permet de discuter directement avec Bruxelles de la destination des aides. Notre objectif doit être l'autosuffisance alimentaire. ■

Propos recueillis par Claire GIUDICI

LABEL NATIONAL POUR LE CENTRE DE CRÉATION MUSICALE VOCE



Quel point commun entre Albi, Alfortville, Bétheny, Nice, Marseille, Annecy et le village balain de Pigna ?

Ils hébergent tous les sept un centre national de création musicale. Le centre Voce vient en effet d'obtenir du ministère de la Culture le label national attribué aux sites qui œuvrent pour la création, la production et la diffusion de spectacles, la pédagogie et la recherche.

Ce label couronne ainsi un village qui, rappelle son maire, Joséphine Martelli, «*possède cette marque culturelle depuis 40 ans*» mais surtout la passion et l'envie de faire se rencontrer les cultures musicales du centre de création musicale Voce. Une association née en 2009 de la fusion de deux entités, à savoir E voce di u cumunu et

Festivoce et qui depuis, multiplie les événements, les concerts et les résidences d'artistes et organise le festival Festivoce qui emmène, chaque été, au mois de juillet, le public à la découverte de musiques traditionnelles du monde. Pour son président, Toni Casalonga, cette labellisation est le fruit d'un long travail au service de la culture : «*c'est un pas de plus franchi, le chemin a été long, mais au bout du tunnel nous avons enfin trouvé la lumière. C'est une reconnaissance à tous les niveaux. Tout d'abord au niveau local, puisque c'est l'Assemblée de Corse qui a appuyé notre démarche, mais aussi au niveau de l'Etat qui a été sensible à nos créations et à notre travail. Et maintenant cette reconnaissance nationale va nous ouvrir la voie vers l'international. Nous allons pouvoir continuer à accueillir des artistes, à créer et faire se mélanger les musiques et les chants.*» À l'occasion de la cérémonie officialisant cette labellisation, le 26 octobre dernier, Régine Hatchondo, directrice générale de la Création artistique au ministère de la Culture soulignait que «*le fait que Pigna soit honoré de cette manière nous fait d'autant plus plaisir que notre ministre la culture, Françoise Nyssen, est très attachée à ce que la culture irrigue les territoires et qu'elle puisse pénétrer des villages*». Concrètement, expliquait pour sa part le préfet de Haute-Corse, Gérard Gavory, «*l'Etat, par le biais de ce label, va aider le centre de création musicale. Financièrement d'abord, avec une dotation de 50 000 € pour son fonctionnement, mais surtout il va lui permettre d'avoir un rayonnement à travers le monde. On a cité les autres villes labellisées, notamment Nice, Lyon, Marseille et c'est important pour l'Etat de déceler et d'accompagner les structures qui travaillent à l'enrichissement de notre patrimoine culturel, y compris dans des petits villages comme celui-ci.*» Le centre de création musicale Voce devient ainsi l'ambassadeur d'un savoir-faire nustrale au service d'une culture nationale. ■ Pierre PASQUALINI

PIGNA, AU CROISEMENT DES DEUX AMÉRIQUES

En résidence de création au centre national de création musicale de Pigna du 6 au 11 novembre, la chanteuse de jazz Fabienne Marcangeli rend hommage à Chet Baker et Antonio Carlos Jobim avec un projet conçu comme une performance musicale et linguistique.

C'est au centre national de création musicale de Pigna que Fabienne Marcangeli a choisi de créer son nouveau projet, intitulé *From Chet to Jobim*, le 11 novembre. Au croisement des deux Amériques, ce concert concrétise un an et demi de travail plurilingue avec l'aide d'auteurs tels que Lucia Santucci, Josette Dall'Ava Santucci et Francis Beretti. L'œuvre finale mêle jazz et bossa nova, en hommage aux styles musicaux phares d'Amérique du Nord et du Brésil, mais aussi les langues puisqu'elle offre l'occasion d'entendre chanter en portugais, italien, anglais, corse et français. Elle traduit la volonté de la chanteuse de jazz de faire (re)découvrir Chet Baker, chanteur et trompettiste nord-américain et Antonio Carlos Jobim, pianiste et compositeur brésilien. Qu'on se garde bien, pour autant, de n'y voir qu'une simple compilation de reprises. D'une part, tout un travail de linguistique a été accompli en amont. «*La langue corse se marie très bien à la musique brésilienne en tant que langue latine*», souligne Fabienne Marcangeli, en mettant en avant les sonorités mélodieuses de notre langue insulaire. Cependant, la musicalité n'est pas le seul argument qui pèse dans la balance, le signifié est également primordial : «*lorsqu'on a travaillé sur des standards, on a essayé de coller à l'original soit par la traduction - mais il y a forcément des expressions locales qui sont difficiles à traduire - soit par l'adaptation, explique encore la chanteuse. Certains textes ne se prêtaient pas trop à la traduction dans le sens où c'étaient des morceaux tirés de comédies musicales, dans un contexte particulier... donc on ne voyait pas l'intérêt de la traduction*». D'autre part, *From Chet to Jobim* met en présence des musiciennes de formation classique, le Trio Elixir, et des musiciens de jazz confirmés tels que le guitariste William Chabbey pour qui «*ce projet correspond complètement à l'idée que je me fais du jazz, qui assimile tout*». Une performance musicale et linguistique en somme, dont les deux langages principaux sont «*la poésie et la musique*» et «*où les langues deviennent des vecteurs universels*» résume Josette Dall'Ava Santucci. Ce concert est également programmé le 17 mai 2018 au Centre culturel Alb'Oru à Bastia. ■

Marion PATRIS de BREUIL

Savoir + : fafam2.wixsite.com/fabiennemarcangeli



INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

CREATION DE SOCIETE

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 04/10/2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : Atlas Global Services,

Sigle : AGS,

Siège social : Imm Pauline Bonaparte, AJACCIO [Corse]

Objet : Prestations multi-services et dépannage en électricité, plomberie sanitaire, serrurerie, métallerie, menuiserie, vitrerie, miroiterie, mobilier, Déménagement du mobilier, montage et démontage,

Petites prestations d'aménagement en second oeuvre,

Prestations de manutention,

Destruction d'archives,

Toute action liée à des mesures conservatoires [mise en sécurité électrique, sécurisation suite à un sinistre...],

Toute action liée à l'achat et vente de produits et matériel en lien avec les précédentes activités,

Prestations de services à la personne et aux biens particuliers et professionnels, Activité de conseil.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1000 euros

Gérance : Monsieur Laurent, Jean-Marie OZIMEK, demeurant Résidence du Golfe d'AJaccio, 20, clos des Mimosas, GROSSETO-PRUGNA [Corse],

Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, L'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CALENZANA du 01/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Sigle : C.P.M.s

Dénomination :

CORSE PROPRE MULTISERVICES

Siège : Lotissement Cantnello N°5, Route du Gîte d'Etapes, 20214 Calenzana

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 100 euros

Objet : Propreté et service associé, gardiennage, bricolage, électricité, plomberie, chauffage, clim,

Le conseil, la formation et l'audit, la mise à disposition de personnel et toutes autres mises en rapport avec l'objet,

Président : Monsieur Kévin, François, Dominique BATTISTELLI-CATTA, demeurant Résidence U Levante, La Marana, 20290 BORGIO

La Société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 03

PAPETERIE PAPAIZIAN

Société par Actions Simplifiée

Au capital de : 30.000,00 €

Siège social : Résidence Saint Michel, Lupino, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte notarié reçu par Me Julie-Anne PAOLETTI, notaire à ROGLIANO [20248], le 25 octobre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

PAPETERIE PAPAIZIAN

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée

Siège social : Résidence Saint Michel, Lupino, 20600 Bastia

Objet social : L'achat, la vente, la réparation, la conception, la création, l'entretien de tout matériel bureautique, informatique, papèterie, connectique, télématique, formatique, reproduction et plus généralement tout ce qui touche au mobilier, aux machines électriques, électroniques et accessoires de bureau, scolaire ou de collectivité ; Articles de luxe et maroquinerie, distributeur de licences, systèmes énergétiques autonomes, robots développement gamer, e-commerce ; La participation de la Société par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou achat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ; Et généralement toutes opérations financières, industrielles ou commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet

ci-dessus spécifié susceptible d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée de la société : 99 années à compter de la date d'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 30.000,00 euros

Président : Monsieur Jérôme Sylvain MILHAS, demeurant 1692 Avenue John Fitzgerald Kennedy, 84200 CARPENTRAS, assure la présidence.

Immatriculation de la Société au Registre de commerce et des sociétés de BASTIA [20200].

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PORTO-VECCHIO du 27 octobre 2017, il a été créé une Société représentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination sociale : MJTC

Durée : 99 ans

Siège social : Cala Rossa - 20137 Lecci

Capital social : 1000 €

Objet : L'acquisition, par voie d'apport ou d'achat, la prise à bail avec ou sans promesse de vente, la mise en valeur par tous moyens y compris la construction, la location, l'administration et l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis ; Eventuellement et exceptionnellement, l'aliénation de ceux de ces immeubles devenus inutiles à la société au moyen de ventes, échanges ou apports en société ; Le placement de capitaux sous toutes formes, y compris la souscription, l'acquisition de toutes obligations ou parts sociales ;

Gérant : Monsieur Toussaint CANARELLI, demeurant Grand Hôtel de CALA ROSSA - 20137 - LECCI, né le 01/05/1940 à FIGARI - 20114

Immatriculation : RCS d'AJaccio.

Pour avis,

N° 05

MARIE ET LOU

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 120.000 euros

Siège social : Lot E Vaitelle 20220 Monticello

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'ILE-ROUSSE du 16 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : MARIE ET LOU

Siège social : Lot E VAITELLE - 20220 MONTICELLO

Objet social : Vente de mobilier, articles de décoration, vêtement pour enfants, cadeaux, souvenirs, articles de PARIS

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 120.000 euros

Gérance : Madame Valérie MICHAUD épouse CANAVA, Lot E VAITELLE, 20220 MONTICELLO

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BISINCHI [20235] du 23 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Dénomination :

CORSE HYDRO ENERGIE.

Siège : Bisinchi Village, 20235 Bisinchi.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : 12000 euros.

Objet : Conseils, études et ventes d'installations hydro-cinétiques, de matériels et de fournitures, producteur d'électricité.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect du droit de préemption des associés et sont soumises à l'agrément préalable de tous les autres associés.

Président : Monsieur Frédéric, René VINCENTI, demeurant Résidence Alba Ciara, Bât A, 20600 BASTIA.

Directeur général : Monsieur Pierre, Baptiste FONTANA, demeurant 4 Impasse des Sources, 31600 MURET.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 1/10/17, il a été constitué une SAS dénommée OMC. **Siège social :** villa isula bella, lieu dit vardiola, 20144 Sainte lucie de porto vecchio. **Capital :** 100 euros. **Objet :** la construction de maisons.

Président : M. Marc Orsini, villa isula bella lieu dit vardiola 20144 Sainte lucie de porto vecchio. **Durée :** 99 ans.

Immatriculation au RCS de Ajaccio.

N° 08



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP à Douai en date du 25/10/2017, constitution d'une Société dénommée LE CLOS FICARELLA, SARL, **siège social :** Lieu-dit Colletta 20117 CAURO. **Objet social :** " La location de locaux meublés de tourisme ou de locaux non meublés, sous quelque forme que ce soit, l'activité de maison d'hôtes, l'activité de table d'hôtes en complément de l'activité d'hébergement" **durée :** 99 années, **capital :** 1.000 euros, **Gérant :** Mr Bruno MALESINSKI 25, E, rue Condorcet 62680 MERICOURT. **immatriculation** au RCS de AJACCIO.

N° 09

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, notaire au sein de l'office notarial de ROGLIANO (Haute-Corse), le 30 août 2017, en cours de publication au service de la publicité foncière d'AJACCIO [DEPOT du 03/10/2017 volume 2017 P n° 06580] a été constitué la Société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI VISTALE 2

Forme : SOCIETE CIVILE.

Capital Social : QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €).

Siège Social : AJACCIO [Corse du Sud] Villa Saint Marc, 27 avenue Noël Franchini.

Objet Social : La gestion, l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

APPORTS :

- Monsieur Michel MARTI, gérant de société, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] 27, avenue Noël Franchini - Villa Saint Marc, célibataire. Né à AJACCIO [Corse-du-Sud] le 3 octobre 1979.

- Monsieur Pierre-Antoine MARTI, gérant de société, demeurant à PARIS [3ème arrondissement] 87, rue de Turanne, célibataire. Né à TALENCE [Gironde] le 24 novembre 1982.

- Monsieur Emmanuel MARTI, étudiant, demeurant à AJACCIO [Corse-du-Sud] 27, avenue Noël Franchini - Villa Saint Marc, célibataire. Né à AJACCIO [Corse-du-Sud] le 5 février 1988.

ONT fait apport à la société du bien situé

Apportent le bien immobilier suivant [propriété des conjoints MARTI à concurrence de 1/3 indivis chacun] Sur la commune de PIANA [Corse-du-Sud]

Une parcelle de terrain sur laquelle est édifée une maisonnette en ruines, sans toit.

Figurant au cadastre Section B n° 90 lieudit VISTALE pour 81 m²

Apport évalué à QUINZE MILLE EUROS (15.000,00 €), net de tout passif.

Gérance : Monsieur Michel MARTI

Cession de parts sociales - agrément : Les parts sont librement cessibles entre associés, entre ascendants et descendants, ainsi qu'au bénéfice du conjoint d'un associé ; toutes les autres mutations entre vifs, à titre gratuit ou onéreux, de parts sociales sont soumises à l'agrément.

L'agrément est de la compétence de la gérance.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO [Corse du Sud].

Pour Avis, Maître Christophe RAMAZZOTTI.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 24/10/2017, il a été constitué une SASU dénommée : **MOREIRA MACONNERIE GENERALE** Sigle : **MMG** Sièges sociaux : Route des écoles Lieu dit ZACARACCIA, 20290 BORGIO Capital : 500 € **Objet social** : Réalisation de tout travaux de maçonnerie générale et de travaux publics de gros et second œuvre du bâtiment. Terrassement et aménagement de terrain. Ouvrage neuf et rénovation. **Président** : M. **MOREIRA ARAUJO Daniel** demeurant Route des écoles Lieu dit ZACARACCIA 20290 BORGIO élu pour une durée de illimité. **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément** : Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la Société. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA.

N° 11

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date du 12/10/2017, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination sociale** : **Instant Création** **Objet social** : Commerce de détail de produits loisirs créatifs **Siège social** : Résidence Les 3C - Lieu-dit Padule - RN 197 - 20220 L'ILE-ROUSSE **Capital** : 2.000 €. **Durée** : 70 ans. **R.C.S.** : BASTIA **Président** : Madame **Anne TEXIER** épouse **JUNEAUX**, demeurant 24, rue Paoli à L'ILE-ROUSSE (Haute-Corse) ;

N° 12

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/09/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **SCI MMS "MERLE-MAUNY"** **Siège social** : Hameau de Pero, PERO-CASEVECCHIE, 20230 SAN NICOLAO **Forme** : Société Civile Immobilière **Sigle** : **SCI MMS** **Capital** : 2000 € **Objet social** : Propriété, gestion, location, exploitation d'un appartement **Gérant** : Monsieur **SERGE MERLE**, HAMEAU DE PERO, PERO-CASEVECCHIE, 20230 SAN NICOLAO **Cessions de parts sociales** : Les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

N° 13

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination** : **SARL "BC2R "** **Siège** : 254, Rue de l'Ostriconi - Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia **Objet** : Organisation de séminaires culturels, sportifs et gastronomiques, de stages de préparation, la mise en relation **Durée** : 99 années **Capital** : 1.000 Euros **Gérance** : Monsieur **Raoul RONCAGLIA** demeurant 254, Rue de l'Ostriconi - Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia **Immatriculation** : RCS Bastia

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MONACIA D'AULLENE du 01/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : **A VIGNA VECHJA** **Siège social** : Chez Mme **LUCIANI Marie-Paule**, Lieu-dit "TEGGIA", 20171 MONACIA D'AULLENE **Objet social** : Exploitation de camping, restauration et épicerie. **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 1000 euros **Gérance** : Madame **Marie-Paule LUCIANI**, demeurant Peri Giovanni, route d'Arca, 20137 PORTO-VECCHIO, assure la gérance. **Immatriculation de la Société** au RCS d'AJACCIO.

Pour avis,
La Gérance.

N° 15

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 12/09/2017, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination** : **L'AZUREENNE** **Objet social** : Vente internet et vente direct de marchandises alimentaires ou non alimentaires neuves ou d'occasion. **Siège social** : Route d'orezza, Lieu dit campo di santi, 20213 Penta-di-Casinca. **Capital** : 1 € **Durée** : 99 ans **Gérance** : Mme **PENAU CÉLINE**, demeurant Route d'orezza Lieu dit campo di santi, 20213 Penta-di-Casinca **Immatriculation** au RCS de Bastia.

N° 16

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution de la Sas : **Dra**. **Siège**: 21 imp. des terrasses 20200 Bastia. **Capital**: 500euros. **Objet**: remorquage automobile. **Président**: **Patrice Ghironi**, 21 imp. des terrasses 20200 Bastia. **Durée**: 99 ans au rcs de Bastia.

N° 17

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 13/09/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **VISACOM** **Siège** : Chez Mr et Mme **QUILICHINI Marc**, Casa Altu Taravu, Route de Cala Rossa, 20137 PORTO-VECCHIO **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés **Capital** : 1000 euros **Objet** : Agence immobilière, administration de biens immobiliers, courtage en assurances et courtage bancaire. **Président** : Monsieur **Florentin, Joshua, Arthur, Gérard LETELLIER**, demeurant 27 rue de la Pierre, 14650 CARPIQUET, né le 16 août 1992 à CAEN de nationalité française **Directeur Général** : Monsieur **Damien, Gabriel QUILICHINI**, demeurant Casa Altu Taravu, Route de Cala Rossa, 20137 PORTO-VECCHIO né le 22 mars 1990 à MARSEILLE (13) de nationalité française **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 26/10/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Dénomination** : **LPS PROMOTION** **Siège** : 216, Rue Claude Papi, Zone Industrielle d'Erbajolo, 20600 BASTIA **Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS **Capital** : 1000 euros **Objet** : Elaboration et gestion de programme immobilier pour son propre compte ou pour des tiers, Maîtrise d'ouvrage, Promotion immobilière, Animation de ses filiales, **Président** : Monsieur **Denis PIACENTINI** demeurant U Casone, Place de la Fontaine, 20290 CROCICCHIA **Directeur Général** : Monsieur **Stéphane LAPINA**, demeurant Résidence Amarylilis, Bât C, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO **La Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 19

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Crocicchia, du 26/10/2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société Civile Immobilière **Dénomination sociale** : **SCI "M.R Immo"** **Siège social** : Village de Crocicchia, 20290 Crocicchia **Objet social** : Acquisition de biens immobiliers **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 100 euros **Gérance** : Mme **Piacentini Virginie**, demeurant Village de Crocicchia, 20290 Crocicchia **Immatriculation de la Société** : En cours au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 20

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à Ajaccio du 10/10/2017, a été constituée une SAS nommée :

Verrazano

Objet : Agence de communication et événementiel **Capital** : 3.000 EUR **Siège social** : route d'Alata, 20090 Ajaccio **Durée** : 99 ans **Président** : M. **Patrick Battini**, route d'Alata, 20090 Ajaccio **Immatriculation** : RCS Ajaccio.

N° 21

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 30/10/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale** : **A BUTTEGA** **Siège social** : CASA GRISCELLI, 20242 VEZZANI **Forme** : SASU **Capital** : 500 Euros **Objet social** : Produits d'épicerie et la petite restauration **Président** : Madame **Nathalie Jacquety** demeurant : Place de l'église, 20242 VEZZANI élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

3G CONSTRUCTIONS

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7000 euros
Siège social : Route de L'Aéroport
20290 Lucciana

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Lucciana du 1er octobre 2017, il a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale** : Société à Responsabilité Limitée **Dénomination sociale** : **3G CONSTRUCTIONS** **Siège social** : Route de l'Aéroport, 20290 Lucciana, **Objet social** : Maçonnerie générale, bâtiment **Durée de la Société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés **Capital social** : 7000 euros **Gérance** : Mme **Pantaléa GIANNUZZI**, Route du Village, 20290 LUCCIANA. **Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
La Gérance.

N° 23

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/11/2017, il a été constituée une SASU dénommée : **CAPRICIEUSE GROSSISTE** **Siège social** : rue principale, 20150 OTA **Capital** : 100 € **Objet** : Achat/vente en gros et au détail d'accessoires de mode et décoration pour professionnels et particuliers **Président** : M. **BRESCI Nicolas** rue principale, 20150 OTA **Transmission des actions** : Les actions sont librement négociables **La transmission d'action** consentie par l'associé unique s'effectue librement **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote** : Chaque action donne le droit au vote et à la représentation dans les assemblées générales **Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

N° 24

CONSTITUTION
DE SOCIETE PAR
ACTIONS SIMPLIFIEE

Suivant acte S. S. P. du 28 09 2017, il a été constituée une Société par Actions Simplifiée :

Dénomination : **LES CUISINES CHRISTOPHE** **Enseigne** : **LES CUISINES CHRISTOPHE** **Siège social** : Route de Marina di Fiori - 20137 Porto-Vecchio **Objet** : **La Société a pour objet** : Tout commerce de vente et création de cuisines et meubles pour les particuliers et les professionnels **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **Capital** : 1000 Euros. **Gérant** : Monsieur **BALZA Christophe**. Né le 21 Octobre 1971 à Valenciennes, demeurant : Route d'Arca, Lieu-dit Cappiccioli - 20137 Porto-Vecchio. Marié sous contrat séparation de biens le 3 Septembre 2015 à Madame Emilie Dominique Béatrice Thérèse PROVINI. **Immatriculation** : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'AJaccio.

Pour Avis, La Gérance.

Société par Actions Simplifiée
L'ORU
 Au capital de 100 euros
 Siège social : 19, Cours Napoléon
 Bt B, 20000 Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 02/11/2017 à Ajaccio , il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiées
Dénomination : **L'ORU**
Siège : 19, Cours Napoléon, Bt B, 20000 Ajaccio
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 100 euros
Objet : Depot-vente, vente de liqueurs, de textiles, de bijoux, d'objets de décoration, de produits artisanaux.
Président : **CARETTE Marie-Valentine** demeurant 19 Cours Napoléon, Bt B, 20000 Ajaccio
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio [Corse du Sud].

Pour avis,
 Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/07/2017, il a été constitué une SAS dénommée :

CNAOB

Siège social : chemin des vignes, villa les yuccas, 20167 AFA
Capital : 100 €
Objet : L'acquisition et la vente de tous immeubles de toute nature, la propriété, l'administration, la gestion par bail ou autrement, l'attribution gratuite en jouissance aux associés des locaux occupés par eux-mêmes, la disposition des biens dont elle sera propriétaire par voie d'acquisition, de donation, d'échange, apports ou autrement.
Président : Mme **BUREAU Nathalie** chemin des vignes, villa les yuccas, 20167 AFA
Directeur Général : M. **BUREAU Olivier** rue paul doumer, 78510 TRIEL SUR SEINE
Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédés qu'avec agrément des associés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque action donne droit à une voix au moins.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de AJACCIO.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI " MIS "**
Siège : 10, Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets
Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Gérance : Madame **Sandra, Angèle MASSIMI** demeurant 10, Lotissement Bevinco - 20620 Biguglia
Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

LES DEUX L

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 euros
 Siège social : Immeuble Les Palmiers,
 20213 Folelli

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date de FOLELLI du 02/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination : **LES DEUX L**
Siège : Immeuble Les Palmiers, 20213 FOLELLI
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1000 euros
Objet : La société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte, notamment par voie de création, achat ou location-gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerce de prêt-à-porter et accessoires d'habillement
Président : Madame **CASTELLI LUCIE**, demeurant Route de PINARELLO, 20213 QUERCIOLO nommée pour une durée indéfinie.
 La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Suivant acte S. S. P. du 31 juillet 2017, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :
Dénomination :
ALTA ROCCA BOULANGERIE
Forme juridique : SARL
Siège social : Rue Sorba, 20170 Levie
Objet : La Société a pour objet : La création, l'acquisition, l'exploitation et la gestion, de tout commerce de boulangerie, pâtisserie
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Capital : 1000 euros
Gérance : Mme **SOUECHRE Audrey, Jackie, Nicole**. Née le 13 janvier 1987 à TROYES [10], demeurant : Quartier Navaglia, 20170 LEVIE
Immatriculation : Au registre du commerce tenu au Greffe du Tribunal de Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour Avis. La gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société Civile Immobilière
Dénomination : **SCI " ELENACHIARA "**
Siège : 210 E due Aghje - 20600 Furiani
Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers en pleine propriété, nue propriété ou en jouissance, la gestion et l'administration desdits biens dont la société pourrait devenir propriétaire, sous quelque forme que ce soit, l'emprunt de tous les fonds nécessaires à la réalisation de ces objets
Durée : 99 années
Capital : 500 Euros
Gérance : Monsieur **Anthony BROZZU** demeurant Résidence Mathilde - Route de Saint André - 20620 Biguglia
Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date à Biguglia du 19 octobre 2017, a été constituée la Société **NALIA**, Société Civile Immobilière au capital de 1000 euros, dont le siège est à SORBO OCAGNANO [20213] Quartier Notre Dame RN 198 Querciolo ayant pour **objet** : L'acquisition d'un bien immobilier sis à Biguglia (Haute-Corse) Lieudit Lustincone, l'administration et l'exploitation par bail de tous immeubles. Monsieur **Anthony ALBERTINI** demeurant SORBO-OCAGNANO [20213] Quartier Notre Dame, RN 198, Querciolo a été désigné en qualité de **gérant**. La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de BASTIA. Toutes les **cessions** sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19/10/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **CELINE ADMIN** **Siège social** : LIEU DIT RAZZA, VIEUX MOLINI, 20166 PORTICCIO **Forme** : SASU **Capital** : 50 Euros **Objet social** : Secrétariat général, conseil et assistance opérationnelle apportés aux entreprises et autres organisations en matière de ressources humaines et fiscalité **Président** : Madame **CELINE STARZAK** demeurant : LIEU DIT RAZZA, VIEUX MOLINI, 20166 PORTICCIO élu pour une durée indéterminée **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BASTIA en date du 7 septembre 2017, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : **C.LOC.**
SIEGE SOCIAL : Route inférieure de Cardo, Villa St Antoine, BASTIA [20200]
OBJET : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous logements, et particulièrement le meublé de tourisme ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
AGREMENT : L'agrément pour toute cession d'actions par un associé est donné par le Président.
PRESIDENT : **ODILE CARDI**, demeurant Route Inférieure de Cardo, Villa St Antoine, BASTIA [Corse],
DIRECTEUR GENERAL : **AUDREY CACCIAGUERRA**, demeurant Route inférieure de Cardo, Villa St Antoine, BASTIA [Corse],
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,
 Le président.



Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN

Avocat à la Cour
 Spécialiste en droit fiscal
 et droit douanier
 32, boulevard Paoli - 20200 Bastia
 Tel : 04.95.37.64.79
 Fax : 04.95.38.54.71

Suivant acte SSP à Bastia en date du 26 septembre 2017, il a été constituée une Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : **TIPSTERS-INVEST**
Forme : Société par Actions Simplifiée
Siège : C/o Mr MARCHETTI - Chemin d'Avretto - Route d'Arca - 20137 Porto-Vecchio
Capital : 600 € par apport en numéraire.
Objet : Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, par lui-même ou par son mandataire, sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Inaliénabilité et agrément : Les cessions sont inaliénables pendant 3 ans. Toutes les cessions d'actions sont soumises à la procédure d'agrément.
Président : Monsieur **Luigi, Ludovic, Denis, Eric FIGORITO**, demeurant 14 rue Saint Sever, 34300 AGDE.
Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Figari du 30/10/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Immobilière
Dénomination sociale : **A MUREDDA**
Siège social : Ogliastrello, 20114 FIGARI
Objet social :
 - Acquisition, gestion et location de terrains,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros,
Gérance : Mme **Christine, Odile SORBARA** (épouse FINIDORI) demeurant Les Bergeries de Piscia, 20114 FIGARI
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Corse du sud.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31/10/2017 à PORTO-VECCHIO, il a été constitué par M CASTELLI Thibault, associé unique, une Société ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : **CARTORESTO**
Forme : SASU
Siège social : SCALELLA, App 1B, CEC-CIA, 20137 PORTO-VECCHIO
Objet social : Programmation, conseil et autres activités informatiques et mobiles, édition de logiciels applicatifs
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AJACCIO
Capital social : 100 €
Président de la société : M. CASTELLI Thibault

Le Président,

TAUZIAT EXPERTISES

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 Euros
Siège social : Couvent d'Alando,
20212 Aland-RCS Bastia en cours

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Alando, en date du 1er octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale :

TAUZIAT EXPERTISES,

Forme sociale : Société par Actions Simplifiée,

Siège social : Couvent d'Alando, 20212 Alando

Objet social : En tout pays, L'expertise préalable en vue de l'identification et de la valorisation des biens existants dans le cadre de l'assurance de biens immobiliers et de matériels, l'expertise des risques et dommages, la détermination du montant des sinistres ou dommages couverts par les polices d'assurance, la négociation du règlement de l'indemnisation, l'assistance aux assurés en qualité de conseil technique lors d'expertise judiciaire et de façon générale le conseil et l'assistance à l'occasion de souscription des contrats d'assurance.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,

Capital social : 1.000 euros,

Président : Monsieur Jean-Michel TAUZIAT, né le 21 août 1953, à LE BOUSCAT [33110] demeurant Couvent d'Alando, 20212 Alando

Les **cessions d'actions** sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 14 des statuts, sauf entre associés. Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions et dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: **Dénomination:** SAINTJEAN **Capital:** 200 euros **Siège:** Vigna Piana 20167 afa **Objet:** acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant **Durée:** 99 ans **Gérant:** M. BRIGATO Pierre Vigna Piana 20167 afa **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant.

Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas.
RCS: Ajaccio.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 06/11/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** U SPUN-TINU **Siège social :** 1680 Ave de RASIGNANI, ESPACE VALROSE, 20290 BORGO **Forme :** SARL **Sigle :** LE SNACK **Nom commercial :** LE SNACK **Capital :** 1000 € **Objet social :** RESTAURATION TRADITIONNELLE, SANDWICHERIE, VENTE SUR PLACE ET A EMPORTER, LIVRAISON A DOMICILE, TRAITEUR **Gérance :** Monsieur PATRICK MARCHIONI, 18 AVE EMILE SARI, 20200 BASTIA **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

PS CONSULTING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Place de L'Eglise
20117 Tolla

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TOLLA du 30 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme sociale :** Société à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale : PS CONSULTING **Siège social :** Place de L'Eglise, 20117 Tolla

Objet social : Toutes prestations de services dans le domaine du conseil en gestion, la formation, la réalisation d'audits dans les domaines de la qualité, l'hygiène, la sécurité et l'environnement en faveur de toutes entreprises ou organisations publiques ou privées. **Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1000 euros

Gérance : Madame Pascale Jeanne SALVADORI, demeurant Place de l'Eglise, 20117 TOLLA a été nommée gérante.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI à capital variable ayant les caractéristiques suivantes : **Dénomination :** LEA IMMO **Capital initial :** 500 euros **Capital min :** 50 euros **Capital max :** 50000 euros **Siège :** 18 rue Docteur Camille de Rocca-serra, 20137 Porto-vecchio **Objet :** Acquisition, revente, location, gestion et administration civiles de tous biens et droits immobiliers lui appartenant.

Durée : 99 ans **Gérants :** Mlle EUSEBIO NUNES Monica, 18 rue Docteur Camille de Rocca-serra 20137 Porto-vecchio et SC AVVENA GESTION, 18 rue Docteur Camille de Rocca-serra 20137 Porto-vecchio. Représentée légalement par M. TOMASINI Christophe 18 rue Docteur Camille de Rocca-serra 20137 Porto-vecchio. **Cession** libre entre associés et au profit des ascendants, descendants ou conjoint du cédant. Soumise à agrément de l'AGE dans les autres cas. **RCS :** Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION D'UNE SAS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25/10/2017 à PORTO-VECCHIO, il a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MULTI TRAVAUX CORSE

Forme : SAS

Siège social : Lotissement DICIPOLLO, Appt n° 6, 20146 SOTTA

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre et second œuvre du bâtiment, peinture, placo, vitrerie, plomberie, électricité, climatisation **Durée :** 99 ans **Capital :** 1.000 €.

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier **président**, M. DA COSTA MARTINS Acacio Miguel, demeurant Lotissement DICIPOLLO, Appt n° 6, 20146 SOTTA

La société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Le Président,

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 2 novembre 2017, il a été constitué une Société Civile Immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : FG IMMO,

SIÈGE SOCIAL : 10 Rue de l'Archipel, Résidence des Iles, Le Sicile, Bât E, AJACCIO [Corse]

OBJET : L'acquisition, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, la gestion de son patrimoine, par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance. La prise de tout intérêts et participations dans toutes sociétés. Eventuellement et exceptionnellement l'aliénation de ceux de ses immeubles devenus inutiles à la société au moyen de vente, échange ou apport en Société.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 500 euros

Montant des apports en numéraire : 500 euros

GERANCE : Monsieur Frédéric GALIANI, demeurant 10 Rue de l'Archipel, Résidence des Iles, Le Sicile, Bât E, AJACCIO [Corse],

AGREMENT DES CESSIONS : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales. **IMMATRICULATION :** Au registre du commerce et des sociétés d'AJaccio.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP en date à Borgo, du 01/10/2017, il a été constitué une S.A.S.U. ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU

Dénomination : SASU JMF

Siège social : 1358 route Axercaja, 20290 Borgo

Objet social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

L'achat, la vente, le négoce, la location, l'exploitation directe et indirecte de tout type de véhicule, de bateaux et autres engins inhérents au nautisme ou au transport.

Capital : 1.000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS

Président : M. Jean-Marc François, demeurant, 1358 route Axercaja, 20290 Borgo

Immatriculation : RCS de Bastia.

MODIFICATION GERANT**L'ALIVETU,**

Société à Responsabilité Limitée

Capital : 7622,45 €

Siège social : La Trinité, RN 193

20137 Porto-Vecchio

R.C.S. Ajaccio 347.629.933

Aux termes de l'Assemblée Générale en date du 06/01/2014 : Mme DI DIO Liliana démissionne de sa qualité de gérant et sera remplacée par Mme Doha AZIZI, Ldt Sparavitu, 20137 PORTO-VECCHIO, à partir du 06/01/2014. Formalités au RCS AJACCIO.

**B. LEONELLI**

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Fax : 04.95.32.79.15

"SARL AR.CO."

SARL au capital de 10.000 €

Siège social : 10, Rue Spinola

Angle Vieux Port - [20200] Bastia

R.C.S. : Bastia N° 751 173 899

CHANGEMENT DE GERANT

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 04 Octobre 2017, a décidé de nommer en qualité de gérant et pour une durée indéterminée à compter du 04 Octobre 2017, Madame Marie-Jeanne CONSTANT épouse ARNOS demeurant à BASTIA [20200] 4, Rue Commandant Bonelli en remplacement de Monsieur Joseph, Michel CONSTANT, gérant démissionnaire à la même date.

Pour Avis, Le gérant.

DON CESAR

S.C.I. au capital de 4.191.525 Euros

Siège social : Lieu-dit La Sauvagerie

20137 Porto-Vecchio

R.C.S. Ajaccio 432 137 081

AVIS DE REMPLACEMENT DU GERANT

Aux termes d'une délibération en date du 27/03/2017, l'AGE a nommé Mme Marie Ange MARCELLESI [veuve CARDI] demeurant Lieu dit La Sauvagerie, 20137 PORTO-VECCHIO, en qualité de gérante pour une durée illimitée, en remplacement de M. Edouard, Ignace, Joseph CARDI, décédé le 26/10/2015. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance.

CLIMATEC

SARL au capital de 59.620 Euros

Siège social :

Avenue Georges Pompidou

20137 Porto-Vecchio

445 043 904 RCS Ajaccio

Aux termes des décisions de l'Associé Unique du 12/10/17, il a été pris acte de la démission de M. José SALVINI de ses fonctions de co-gérant. Le dépôt légal sera effectué au RCS d'AJaccio.

J2PV2A

SCI au capital de 2000 Euros

Siège social : 20137 Porto-Vecchio

ZI Murtone

539 378 083 R.C.S. Ajaccio

Aux termes de l'A.G.E. en date du 12/10/17, il a été pris acte de la démission de M. José SALVINI de ses fonctions de co-gérant. Le dépôt légal sera effectué au R.C.S d'AJACCIO.

N° 50

**JUBA II**

Société Civile au capital de 1524,49 €
Siège social :
Domaine de Cala Rossa, 20137 Lecci
RCS : Ajaccio 401 862 479

CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2017, Monsieur Philippe THOMAS demeurant à PARIS, 84 rue Mouffetard a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Eric THOMAS décédé à SAINT MANDE le 23 juin 2011 et Madame Solange THOMAS décédée à LECCI le 13 novembre 2016 et ce, à compter du 30 septembre 2017

Pour avis,

N° 51

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DU DOMAINE DE L'AVIDANELLA

SARL capital de 22.867,35 €
Siège social :
Sainte Lucie de Moriani, 20230
306.063.561 R.C.S. Bastia

CHANGEMENT DE GERANCE

Aux termes d'un PV d'Assemblée générale extraordinaire du 30/10/2017, les associés, ont pris acte de la fin de la gérance de Monsieur Laurent CASTELLI, décédé, et nommé Monsieur Alexandre CASTELLI demeurant 20230 Domaine de l'Avidanella Santa Lucia di Moriani, en qualité de nouveau gérant. L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 52

SOCIÉTÉ CIVILE L'ALBUCCIO

Société Civile au capital de 7.622 €
Siège : Route de Santa Reparata
20220 L'Ile-Rousse
317898963 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 23/10/2017, il a été décidé à compter du 27/10/2017 de : nommer Gérant Mme SUZZONI-MAR-FISI Josiane Marie, Lucie, le napoléon, bat a, 20200 VILLE DI PIETRABUGNO en remplacement de SUZZONI Joseph décédé. Mention au RCS de BASTIA.

N° 53

TAGLIO DELLE CROCE

SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
Avenue Georges Pompidou
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 524 175 007

Aux termes d'une délibération en date du 02/10/2017, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par M. Alexandre GIUDICELLI de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant M. Philippe, Mathieu TAFANI, demeurant Hameau de Pianelli, 20137 PORTO-VECCHIO, pour une durée illimitée à compter de ce jour.

Pour avis, La Gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

N° 54

HYDRO-MARE

SAS au capital de 4.000 Euros
Siège social :
Zone Artisanale du Stiletto,
Lot 12, 20090 Ajaccio
818 640 450 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 01/10/2017, l'AGE des associés de la SAS HYDRO-MARE a décidé de transférer le siège social et l'établissement principal du Zone Artisanale du Stiletto, Lot 12, 20090 AJACCIO au **Chemin de l'Eglise, Lieu-dit Favale, Lotissement Tenente, 20129 BASTELICACCIA**, à compter du 26/04/2017 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

N° 55

SIMONI PAOLI

Société Civile Immobilière
Au capital social de 1000 euros
Ancien Siège social :
18, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio
Nouveau siège social :
65, Cours Napoléon - 20000 Ajaccio
N° RCS : 802 168 492 Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 24 Octobre 2017, il résulte que : Le siège social a été transféré du 18 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO au **65 Cours Napoléon, 20000 AJACCIO**, à compter du 24 Octobre 2017. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 56

sci i mucchielli

SCI au capital de 1.000 €
immeubles les violettes entree c
chez me orsoni marie france,
20000 Ajaccio
529212235 RCS Ajaccio

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'AGE en date du 05/08/2015, les associés ont décidé de transférer le siège social à **quartier u valdu, chez mme orsoni marie france, 20172 Vero**, à compter du 01/09/2015. Mention sera portée au Registre du commerce et des sociétés de Ajaccio.

N° 57

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1er Septembre 2017, l'associé unique de la **SARL M+ MATERIAUX** [511 941 452] dont le siège social est sis Lieu-dit Angiolasca - 20290 MONTE a décidé de transférer le siège social de Lieu-dit Angiolasca - 20290 MONTE à **Route de l'Aéroport - Lieu-dit Mezzana - 20290 LUCCIANA** avec effet du 1er Septembre 2017. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

N° 58

**Maître Marie-Paule DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier
32, boulevard Paoli - 20200 Bastia
Tel : 04.95.37.64.79
Fax : 04.95.38.54.71

Par AGE du 30 juin 2017, les associés de la société «**ESPACE MARINE**», SARL au capital de 2000 €, immatriculée au RCS d'AJACCIO sous le numéro 439 953 701, ont décidé de transférer le siège social de «**Jesiola - Route d'Arragio - 20170 SAN GAVINO DI CARBINI**» à «**91 Route de Bastia - 20137 PORTO-VECCHIO**» à compter du même jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

N° 59

CASA BONITA

Société par Actions Simplifiée
à Associé Unique
Au capital de 1.000 €
Siège social :
53 avenue Pierre Brossolette
Appt B82, 92120 Montrouge
823 228 424 R.C.S. Nanterre

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 30 juin 2017 à l'adresse suivante :

«**53 rue de la Tour, lieu-dit Caldaja à CATERI 20225**».

En conséquence l'article 4 «**Siège Social**» des statuts est modifié.

Pour les besoins du transfert, il est rappelé que la société a pour :

Président : Monsieur Romain DECEU-NINCK. Domicilié : 53 rue de la Tour, lieu-dit Caldaja à CATERI 20225.

La **société sera immatriculée** au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Le Président.

N° 60

MEDI INFORMATIQUE

SARL au capital de 7622,45 Euros
Résidence Binda, Bât. B
rue Nicolas Peraldi, 20090 Ajaccio
411441728 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 23/10/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **9 Cours Jean NICOLI, 20090 AJACCIO** à compter du 23/10/2017. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

N° 61

A BISCUTTERIA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège : 3, boulevard Auguste Gaudin
20200 Bastia
820219533 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 30/09/2017, il a été décidé de transférer le siège social au **3 Rue NAPOLEON, 20200 BASTIA**. Mention au RCS de BASTIA.

N° 62

S.a.r.l. Dragonfly

SARL au capital de 100 euros
Siège social : Résidence Marcellesi
La Marine, 20137 Porto-Vecchio
485 269 641 RCS Ajaccio

L'AGE du 03/11/2017 a transféré le siège social à **Résidence les Jardins de Tenda, N°109, 20137 Porto-Vecchio** à compter du 03/11/2017.
Dépôt au RCS de Ajaccio

N° 63

AVIS

Par AGE du 19 octobre 2017, les associés de la société **LYJO**, SAS au capital de 200 euros [831 620 505 RCS BASTIA], ont décidé le transfert du siège social de Penta di Casinca [20213] 15B lot hameau des Oliviers à **Penta di Casinca [20213], Folelli, Centre Commercial Moracchini**, et modifié les statuts en conséquence.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 64

Sud Securite 84

SARL au capital de 1000 euros
Siège social :
2, Place Alexandre Farnese
84000 Avignon
828 590 513 RCS Avignon

L'AGE du 26/10/2017 a transféré le siège social à **Rés Loretto, Bat C, route du Vit-tulo, 20090 Ajaccio** à compter du 26/10/2017, a de modifié la dénomination sociale qui devient : **SUD CORSE SÉCURITÉ Gérant** : M. KATTANDJIAN Thierry demeurant 71 av du Prado BAT C 13006 Marseille. **Immatriculation** au RCS de Ajaccio. Mention au RCS de Avignon.

N° 65

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2017, les associés de la **SAS MATPROBA** [814 902 144] dont le siège social est sis Lotissement Arbucetta - N°21 - 20620 BIGUGLIA ont décidé la modification suivante avec effet au 28 Juin 2017 :

Changement de Président : Les associés ont pris acte de la démission de Monsieur Jean Louis FABRI de ses fonctions de Président et nomment en ses lieu et place Madame Fabienne DA CRUZ DESA demeurant Résidence Lisandru - Bât B - N°8 à FURIANI [20600]. L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis,

N° 66

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 Août 2017, les associés de la **SAS MATPROBA** [814 902 144] dont le siège social est sis Lotissement Arbucetta - N°21 - 20620 BIGUGLIA ont décidé la modification suivante avec effet au 3 Août 2017 :

Changement de Président : Les associés ont pris acte de la démission de Madame Fabienne DA CRUZ DESA de ses fonctions de Président et nomment en ses lieu et place Monsieur Paulo Rafael DA SILVA ALE-GRIA demeurant 40 Allée Rouge - ZI de Purettonne à BORGIO [20290]. L'article 23 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

Association d'Avocats Conseils
Hervé GERMA
Pierre POVEDA
Anne BAISSAS de GUARDIA
Philippe BLAIN
Virginie MARTEILL
Olivier VIENNE
Antoine BARRIONUEVO
Sophie BEAUVOIS
David ROCA
 CENTRE PLUS
 9, Rue Camille Desmoulins
 66027 Perpignan Cedex

Changement de gérant et de date de clôture de l'exercice social

MEDIACOMM

SARL au capital social de 40.000 Euros
 Siège social : Bastia (20200)
 Le Cézanne - Quartier Recipello
 R.C.S. Bastia 414 730 408

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 octobre 2017 :
 - Monsieur Jean-Paul ERCOLI demeurant 5, Allée des Yuccas - Les Collines 2 20600 FURIANI a été nommé aux fonctions de gérant à compter du 1er novembre 2017, en remplacement de Monsieur Nicolas OLANIE, démissionnaire.
 - La date de clôture de l'exercice social est modifiée pour être fixée au 30 septembre de chaque année, à compter du 1er novembre 2017. L'exercice social en cours aura donc une durée exceptionnelle de 21 mois jusqu'au 30 septembre 2018. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis.

SOCIETE D'EXPLOITATION DES PATES FRAICHES COLOMBA

SAS au capital de 330.000 euros
 Siège social : Quartier Mezzavia
 Chemin d'Appietto, 20167 Mezzavia
 388 312 183 RCS Ajaccio

Aux termes d'une décision en date du 30/10/2017, l'associé unique a nommé :
 - Monsieur Frédéric BALZANO demeurant Villa l'Orca, Route du Salario, 20000 AJACCIO, en qualité de Président pour une durée illimitée à compter du 1er novembre 2017 en remplacement de M. Christian BALZANO, démissionnaire.

Pour avis, La Gérance.

SECP OLMO 2

S.A.S. au capital de 1.000 €
 1, rue du Docteur Morucci
 20200 Bastia
 505 292 722 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 5/10/2017, il a été décidé de nommer en qualité de président AKUO TULIP ASSETS, SAS au capital de 6.179,47 €, 140, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS 814 841 227 RCS PARIS, en remplacement de SOLE E ARIA 1.

FPV PASCIALONE

S.A.S. au capital de 1.000 €
 1, rue du Docteur Morucci
 20200 Bastia
 509 850 681 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 5/10/2017, il a été décidé de nommer en qualité de président AKUO TULIP ASSETS, SAS au capital de 6.179,47 €, 140, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS 814 841 227 RCS PARIS, en remplacement de SOLE E ARIA 2.

FPV SANTA LUCIA

S.A.S. au capital de 1.000 €
 1, rue du Docteur Morucci
 20200 Bastia
 510 228 596 RCS Bastia

MODIFICATIONS

Suivant décisions de l'associé unique en date du 5/10/2017, il a été décidé de nommer en qualité de président AKUO TULIP ASSETS, SAS au capital de 6.179,47 €, 140, avenue des Champs Elysées 75008 PARIS 814 841 227 RCS PARIS, en remplacement de SOLE E ARIA 3.

FERRONI PLOMBERIE CHAUFFAGE

Société à Responsabilité Limitée
 Transformée en Société
 par Actions Simplifiée
 Au capital de 1000 Euros
 Siège social : Zone Industrielle
 de Tragone - N° 30 - 20620 Biguglia
 RCS Bastia 801 620 949

L'assemblée générale extraordinaire du 01/10/2017, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.
DENOMINATION-OBJET-DUREE :
 Ils sont inchangés.

SIÈGE SOCIAL : Il est transféré de Lieu-dit Chinchine - 20600 Furiani à : **Zone Industrielle de Tragone - N°30 - 20620 BIGUGLIA** avec effet au 01-10-2017.

CAPITAL SOCIAL : Il reste fixé à 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune entièrement libérées.

ADMINISTRATION - DIRECTION - CONTROLE DE LA SOCIETE : Monsieur FERRONI Yannick, associé unique et ancien gérant, né le 19-10-1981 à BASTIA (2B) demeurant Villa Stellan - Lot E Casette - 20600 FURIANI est nommé Président de la société pour une durée illimitée à compter du 01/10/2017.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque membre de l'assemblée a, sous réserve des exceptions légales, autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
CLAUSES RESTREIGNANT LA TRANSMISSION DES ACTIONS : Agrément des tiers par l'assemblée générale à la majorité des droits de vote.

RCS : Bastia.

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TREVOLE

Société Civile en cours
 de transformation en Société
 par Actions Simplifiée
 Au capital de 316.990 Euros
 Siège social :
 14, Rue Général de Gaulle
 20110 Propriano
 442 965 653 RCS Ajaccio

Suivant délibération en date du 30/10/2017, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Nouvelle dénomination : TREVOLE.

Le siège social, sa durée son objet et la clôture de son exercice demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 316.990 Euros, divisé en 31.699 actions de 10 Euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission d'actions : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société.

Mr Valère GABRIELLI gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par le Président : Mr Valère GABRIELLI, demeurant 14, Rue du Général de Gaulle, 20110 PROPRIANO.

Commissaires aux comptes nommés : Mr Dominique LEONETTI, domicilié : 8, Rue François Pietri, 20000 AJACCIO, titulaire, et la SARL "AGORA COMMISSARIAT", dont le siège est fixé 34-35 Rue Canne à Sucre, Hope Estate, Grand Case, 97150 SAINT MARTIN, suppléant, pour une durée de six années.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

Le Président.

SCI BIGGINI

SCI au capital de 3.000 €
 Siège : Fraularo, 20129 Bastelicaccia
 809596653 RCS de Ajaccio

Par décision de l'AGE du 13/10/2017, il a été décidé de transformer la Société en SARL de famille sans la création d'un être nouveau moral avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

- **Son capital**, sa durée et la date de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

- **Le siège social a été transféré au :**
4 lot la réserve, Grosseto-Prugna, 20166 Porticcio.

- **L'objet social a été modifié :** La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières.

- La dénomination sociale est **BIGGINI**
Gérance : M. Stéphane LAPINI, et Mme Annick BIGGI demeurant à 5 rue Pierre de Coubertin, 76190 Yvetot.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS Ajaccio.

VERCORSE

SC au capital de 50.000 €
 Siège social : Olmuccio,
 La Testa, Zonza,
 20144 Sainte-Lucie-de-Porto-Vecchio
 517 602 199 RCS d'Ajaccio

L'AGE du 31/10/2017 a décidé d'étendre l'objet social de la société à la promotion immobilière, la vente en l'état futur d'achèvement de tous biens immobiliers, toutes les activités de lotisseur et aménagement de terrains, la construction de tous bâtiments. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié et sa rédaction sera désormais la suivante :

- l'acquisition et la gestion d'un patrimoine comprenant tous actifs immobiliers et mobiliers pour son compte propre ou pour autrui, l'exploitation et la mise en valeur de ces patrimoines ;
- la gestion d'un ensemble immobilier sis La Testa, commune de Sainte Lucie de Porto-Vecchio, et composé des biens suivants : terrains, hôtel, tennis, restaurant, bureaux, piscine, mini-golf ; loué à la SA OLMUCCIO CLUB dans le cadre de son activité commerciale de résidence hôtelière et de tourisme ;
- la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières que la Société se propose d'acquérir ;
- la promotion immobilière, la vente en l'état futur d'achèvement de tous biens immobiliers, toutes les activités de lotisseur et aménagement de terrains, la construction de tous bâtiments ;
- la gestion et l'assistance de toutes entreprises ou sociétés à caractère patrimonial dans les domaines administratif, commercial, financier, technique et industriel relevant du secteur du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de l'entretien et de la rénovation immobilière, de la gestion locative, de l'organisation d'activités touristiques, sportives et événementielles, de colloques, séminaires ou congrès ;
- et plus généralement, la réalisation de toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sus-indiqué. Modification au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

PIANICIA

Société à Responsabilité Limitée
 Capital : 45.000 Euros
 Siège social : 14, rue Forcioli CONTI
 20000 Ajaccio
 R.C.S. : Ajaccio B 453 173 437

Il résulte des décisions de l'assemblée générale extraordinaire et ordinaire des associés en date du 30 octobre 2017, que : L'objet a été étendu aux activités de débits de boissons. Les statuts ont été mis à jour.

Pour Avis, La Gérance.

MUFRAGGI MATERIAUX

Société par Actions Simplifiée
 Au capital de 2.431.000 euros
 Siège social : Lieu-dit Farone,
 Zone Industrielle de Baléone
 RN 194, 20167 Afa
 RCS Ajaccio 515 045 607

Par Assemblée Générale en date du 11/10/2017 et après avoir pris connaissance du rapport du président, prend acte de la démission de Mr Jean-Pierre, Germain ROGER, de ses fonctions de Directeur Général à compter de ce jour.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE PROJET DE FUSION

N° 78



**Maître Marie-Paule
DIONISI-NAUDIN**

**Avocat à la Cour
Spécialiste en droit fiscal
et droit douanier**

32 boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.37.64.79

Fax : 04.95.38.54.71

AVIS DE PROJET DE FUSION

CENTRE DE GESTION AGREE DE LA HAUTE-CORSE [le « CGA2B »], association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Haute-Corse le 21/08/1995 [JO 06/09/1995], et modifications déposées en Préfecture de la Haute-Corse le 31/07/2017 [JO 12/08/2017] ayant son siège social lieu-dit Strada Vecchia, 20290 BORGIO, identifiée au SIREN sous le numéro 405 294 570 [Association absorbante].

L'ASSOCIATION DE GESTION AGREE DES PROFESSIONS LIBERALES DE LA HAUTE-CORSE [l'« AGAPL2B »], association régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée à la préfecture de la Haute-Corse le 03/10/2003 [JO du 1er novembre 2003], ayant son siège social lieu-dit Strada Vecchia, 20290 BORGIO, identifiée au SIREN sous le numéro 479 169 260 [Association absorbée].

Aux termes du projet de fusion arrêté le 11 juillet 2017 par le Conseil d'Administration du « CGA2B » et le 11 juillet 2017 par le Conseil d'Administration de l'« AGAPL2B », les deux associations ont déclaré vouloir réaliser une fusion par voie d'absorption de l'« AGAPL2B » par le « CGA2B ».

Le « CGA2B » a pour objet, en conformité avec les textes en vigueur, et notamment les dispositions de l'article 371 A, annexe II au Code Général des Impôts modifié suite au décret n° 2016-1356 du 11 octobre 2016, la fourniture à ses adhérents industriels, commerçants, artisans ou agriculteurs tous services en matière de gestion notamment dans les domaines de l'assistance technique et de la formation ayant trait au droit, à la fiscalité, à la comptabilité ou à la gestion ainsi qu'une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières. L'« AGAPL2B » a pour objet, en conformité avec les textes en vigueur et notamment les dispositions de l'article 371 M, annexe II au Code Général des Impôts modifié suite au décret n° 2016-1356 du 11 octobre 2016, de développer chez ses membres professions libérales et titulaires de charges et d'offices l'usage de la comptabilité, sous réserve des dispositions de l'ordonnance n° 45-2138 du 19 septembre 1945 portant institution de l'ordre des experts-comptables et réglementant le titre et la profession d'expert-comptable, de faciliter à ces derniers l'accomplissement de leurs obligations administratives et fiscales et leur fournir une assistance en matière de gestion, de fournir à ses membres une analyse des informations économiques, comptables et financières en matière de prévention des difficultés économiques et financières.

La fusion sera réalisée sur la base de la situation intermédiaire de l'« AGAPL2B » arrêtée au 30 juin 2017. L'« AGAPL2B » fera apport de la totalité de son actif évalué à 236.573 euros à charge pour le « CGA2B » de prendre en charge la totalité de son passif évalué à 183.821 euros, soit un actif net apporté évalué à 52.752 euros. .../...

Le « CGA2B » reprendra l'intégralité du patrimoine et des engagements souscrits par l'« AGAPL2B » et se substituera complètement à l'« AGAPL2B » pour assurer la poursuite de ses droits et obligations.

La fusion prendra effet rétroactivement au 1er janvier 2017. Toutes les opérations faites depuis le 1er janvier 2017 par l'« AGAPL2B » seront considérées comme l'ayant été, tant activement que passivement, pour le compte et aux profits et risques du « CGA2B ».

Les organes délibérants des deux associations statueront sur l'opération le 8 décembre 2017.

Les créanciers du « CGA2B » et de l'« AGAPL2B » pourront faire opposition à la fusion auprès du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de la présente publication.

Pour avis,
Le Président du « CGA2B »,
Le Président de l'« AGAPL2B ».

AVIS DE CESSION

N° 79

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Maître Thomas LEANDRI, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle "Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés", titulaire d'un Office Notarial dont le siège social est à BASTIA (Haute-Corse), 1, rue Luiggi Giafferi, le 31 octobre 2017, a été cédé par :

Monsieur Paul Yves CONNAN, restaurateur et Madame Claire-Marie Rose REGOLI, gérante de société, son épouse, demeurant ensemble à BASTIA [20600] résidence Saint Florent A1, Paese Novu. Monsieur est né à LE RELECCO-KERHUON [29480], le 22 novembre 1951, Madame est née à PARIS 16ÈME ARRONDISSEMENT [75016], le 12 février 1949. Cédant connu sous le numéro RCS : 349315218.

A: La Société dénommée ARENA BAR, Société à responsabilité limitée au capital de 7622,45 €, dont le siège est à BASTIA [20200], 9 boulevard Général de Gaulle, identifiée au SIREN sous le numéro 333843001 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Un fonds de commerce de "Pâtisserie, Confiserie, Glacier, Salon de thé, Petite restauration" sis à BASTIA [20200], 3 Boulevard de Gaulle, lui appartenant, connu sous le nom commercial "OLIVELLA", et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 349315218.

Ledit fonds comprenant :

Les éléments incorporels suivants : L'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

Le droit au bail pour le temps restant à courir des locaux sis à BASTIA [20200], 3 Boulevard de Gaulle, ou le fonds est exploité ;

Les éléments corporels suivants : Le matériel et le mobilier commercial servant à l'exploitation.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de la signature.

La cession est consentie et acceptée moyennant le prix principal de QUATRE-VINGT-DIX MILLE EUROS (90.000,00 EUR), s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour SOIXANTE-DIX MILLE EUROS (70.000,00 EUR),

- au matériel pour VINGT MILLE EUROS (20.000,00 EUR).

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des insertions prévues par la Loi, au siège de l'Office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion. Le notaire.

N° 80

AVIS

Suivant acte SSP en date à Folelli du 19 octobre 2017, enregistré à BASTIA le 27 octobre 2017, dossier 2017/31478 réf 2017A01423, la société **AGR COLORS**, SARL au capital de 1000 EUR, dont le siège est à Penta di Casinca [20213] Folelli Centre commercial Moracchini [522 585 710 RCS BASTIA] a cédé à la société LYJO, SAS au capital de 200 euros, dont le siège est à Penta di Casinca [20213] 15B lot hameau des Oliviers [831 620 505 RCS BASTIA], un fonds de commerce de vente de chaussures et accessoires, d'articles de maroquinerie, prêt à porter homme femme et enfant, de tous articles textiles, de tissus, de tous accessoires, articles de bijouterie fantaisie, objets de décoration sis et exploité à Penta di Casinca [20213] Folelli Centre commercial Moracchini, moyennant le prix de 80.000 EUR.

L'entrée en jouissance a été fixée au 19 octobre 2017.

Les oppositions seront reçues au siège du fonds vendu, et pour la correspondance au cabinet de Me Daudin-Brandizi Résidence Mattéa A Route de la Mer 20213 Folelli, dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 81

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01/04/2015 fait à Sorbo Ocagnano.

Monsieur Joseph Marie GIAMARCHI, né le 26 novembre 1949 à BASTIA [2B], de nationalité française, demeurant Querciolo, 20213 SORBO OCOGNANO, marié sous le régime de la séparation de biens en dat du 23/07/1990 avec Mme Michèle SANCIU,

A confié à : La société LE CLOS DES OLIVIER, SAS au capital de 500 €, dont le siège est fixé Querciolo, Clos des oliviers, 20213 SORBO OCOGNANO, immatriculée au RCS BASTIA 810 370 635, représentée par Mme Michèle SANCIU [épouse GIAMARCHI], sa gérante. L'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce location de locaux meublés de tourisme situé à Querciolo, Clos des oliviers, 20213 SORBO OCOGNANO.

Pour une durée d'une année à compter du 01/04/2015 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique.

N° 82

AVIS

La location gérance du fonds de commerce de restauration creperie sis et exploité à « A SPUSATA » plage de sagne, 20118 SAGONE, confiée par acte sous seing privé en date du 08 janvier 2017 par A SPUSATA, SARL au capital de 52500 euros, immatriculée 442 764 171 RCS d'Ajaccio, représentée par son gérant Mlle FIESCHI Véronique, ayant son siège social Plage de Sagne, 20118 SAGONE à M. LUCCIONI ERIC, immatriculé 82801970300010, 20160 Murzo. A pris fin le 30 septembre 2017.

Pour avis,

N° 83

AVIS

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 01 septembre 2016. Monsieur Jean Philippe LAURENT Résidence Plein Soleil, Immeuble Le Vénus, 20000 AJACCIO 401 509 724 RM 20-1, A donné en location gérance à SARL ENTREPRISE LAURENT Capital de 8000 euros - Siège social au 5 rue du 1er Bataillon de Choc, 20090 AJACCIO, 440 915 072 R.C.S. AJACCIO. Un fonds de commerce de Artisanal d'entreprise d'électricité générale, comprenant les éléments corporels et incorporels, sis et exploité 5 rue du 1er Bataillon de choc, 20090 AJACCIO, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, à compter du 01 septembre 2016.

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 84

ASAT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 10.000 euros
Siège social : Lieu-dit Pernicaggio
20167 Sarrola-Carcopino
RCS Ajaccio 832 709 380

AVIS DE PUBLICITE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23/10/2017 et des Procès-verbaux des décisions prises le 24/10/2017 et le 02/11/2017 par le Président de la société, que le capital de la société a été augmenté de 9.000 euros en numéraire.

L'article 7 - "Capital social" des statuts a été modifié en conséquence :

*** Ancienne mention :**

Capital : 1.000 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital : 10.000 euros

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

N° 85

AVIS D'AUGMENTATION ET DE REDUCTION DE CAPITAL

Suivant assemblée des actionnaires de la **SAS BSL** au capital de 7622,45 € immatriculée sous le numéro 344 730 494 au R.C.S. d'AJACCIO ayant son siège Route Nationale 198 - 20144 STE LUCIE DE PORTO-VECCHIO a décidé :

1. Constatation du caractère définitif de l'augmentation du capital de 377,55 € pour le porter de 7622,45 € à 8000 € par prélèvement sur les réserves et augmentation du montant nominal des actions.

2. Constatation du caractère définitif de la réduction de capital de 4.000 € pour le porter de 8.000 € à 4.000 € non motivé par des pertes et à réaliser par annulation et rachat de 250 actions.

En conséquence de ces opérations, il a été constaté la modification de l'article 7 du statut relatif au capital social désormais libellé ainsi :

Article 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 4.000 €. Il est divisé en 250 actions de 16 € de valeur nominale, de même catégorie, numérotées de 1 à 250 inclus, entièrement libérées et attribuées aux associés par suite de leurs apports ou par suites de cessions de parts sociales comme par suite d'une augmentation et d'une réduction du capital.

Pour avis,
Le Président.

N° 86



TALLIANCE AVOCATS

57, Promenade des Anglais
06048 Nice Cedex 1

SOCIÉTÉ « SICO INVEST »

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 7.000 Euros

Siège social : Biguglia (20620)

ZAC de Campo Vallone - Lot N° 5
507 490 134 RCS Bastia

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2016, enregistré au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement Bastia, le 27 octobre 2017, dossier 2017 31488, référence 2017 A 01424, a décidé de dissoudre la société par anticipation à compter du 31 décembre 2016 et de mettre fin aux fonctions de la gérance à compter du 31 décembre 2016. Elle a nommé Monsieur Philippe GARCIA, demeurant 8 rue Tonduti de l'Escarène - 06000 NICE, ancien gérant, comme liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation a été fixé à l'ancien siège social, savoir ZAC de campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA.

La correspondance et les notifications des actes et documents concernant la liquidation devront être effectuées à la même adresse, savoir : ZAC de campo Vallone - Lot n° 5 - 20620 BIGUGLIA. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué en annexe au RCS au Greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Pour avis,
le liquidateur.

N° 87



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi

20200 Bastia

Tél : 04.95.31.69.67

Télécopie : 04.95.32.79.15

IMMOCOM

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 1.000 €

Siège social : Bracolacce

(20253) Farinole

R.C.S. : Bastia N° 808 768 485

L'assemblée générale des associés en date du 19 Octobre 2017 a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus de la gestion et décharge du mandat de Madame Chantal GIACOMI-FURFARO, liquidateur, et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes du liquidateur seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de BASTIA.

Le liquidateur.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 88

SCI MAISON ROCA

Société Civile Immobilière

Au capital de 184.463,31 €

Siège social :

8, Avenue Charles de Gaulle

20169 Bonifacio

RCS : Ajaccio 430 021 196

L'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 octobre 2017, a désigné, en qualité de liquidateur Monsieur Paul, Victor, Henri ROCA, demeurant BANCA-RELLO 20169 BONIFACIO, a fixé le siège social, 8, Avenue Charles de Gaulle, 20169 BONIFACIO, comme lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

N° 89

SARL U SOGNI

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 15.244,90 Euros

RCS Ajaccio : B 391 681 400

Siège social : Route de L'Amirauté

Port Plaisance Charles Ornano

20090 Ajaccio

AVIS DE DISSOLUTION

L'assemblée générale, par acte du 15 avril 2017, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15 avril 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé chez Mme MOREAU Marie-France, immeuble SUARALTA, 20129 BASTELICACCIA, siège de la liquidation. L'assemblée générale nomme comme liquidateur Mme MOREAU Marie-France née le 06/05/1959 à LIVRY GARGAN [93], demeurant immeuble SUARALTA, 20129 BASTELICACCIA en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,

N° 90

BOUCHERIE DU MARCHÉ

SARL au capital de 5000,00 Euros

La Poretta, 20137 Porto-Vecchio

818757213 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 23/10/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 23/10/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Mohamed EL BAKOURI, 21 MONTEE RASTELLO, 20169 BONIFACIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Monsieur Mohamed EL BAKOURI. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 91



Fiduciaire Ile de France Méditerranée

F.I.F.M.

1, rue Notre Dames de Lourdes

20200 Bastia

Tel : 04.95.34.84.34

MARLEX

Société Civile Immobilière

En liquidation

Au capital de 1.210.000 €

Siège social : Lieu-dit Grandinaja

Chemin du Moulin

20200 San Martino di Lota

791 930 985 RCS Bastia

Par décisions unanime du 24 octobre 2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du même jour.

Madame Marie-Paule NICOLI demeurant à SANTA MARIA DI LOTA [20200] - 66, Route du Bord de Mer, a été nommée liquidateur à compter du même jour et pour la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif et acquitter le passif.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social.

C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation seront effectués en annexe au RCS du greffe de BASTIA.

N° 92

GENERATION TATTOO

SARL au capital de 500,00 Euros

Boulevard Louis Campi,

Lieu-dit Strette, 20090 Ajaccio

793070004 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'AGE en date du 09/10/2017, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/03/2017, nommé en qualité de liquidateur Madame Patricia DI FRAJA, 40, Domaine de Suartello, 63, Cours NAPOLEON, 20000 AJACCIO et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance chez le liquidateur Madame Patricia DI FRAJA. Mention en sera faite au RCS de Ajaccio.

N° 93

PARC LUCIE

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège de liquidation : Résidence

Parc Imperial, Le Trianon,

Route des Cedres, 20000 Ajaccio

RCS Ajaccio 484 197 256

L'Assemblée Générale réunie le 31 mai 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur François PERRINO de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 94

ARKHIVEO

SAS au capital de 5.000 €

Siège : Lieu-dit Pernicaggio

20167 Sarrola-Carcopino

522292622 RCS de Ajaccio

Par décision de L'AGE du 30/09/2017, la société SAS SAGES INFORMATIQUE [SAUVEGARDE-ADMINISTRATION ET GESTION ELECTRONIQUE DE SUPPORTS INFORMATIQUES] au capital de 363.396 €, sise lieu-dit cacciariccia rn 194 route de mezzavia, 20167 AFA N°430044040 RCS de AJACCIO, associée unique de la société ARKHIVEO, a décidé la dissolution sans liquidation avec transmission universelle de patrimoine de cette société dans les conditions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil. Les créanciers peuvent former opposition devant le T.C. de AJACCIO dans les 30 jours de la présente publication.

N° 95

« OPTIC'M PORTICCIO »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €

Siège social :

Centre Commercial Porticcio Plage,

Lieu-dit Marincaja di Viva

20166 Grosseto-Prugna

N° RCS : 752 386 425 Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2017 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 juin 2017 et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Madame Céline LERIGUIER demeurant sis Résidence François SALINI à PORTICCIO [20166], commune de GROSSETTO PRUGNA, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé sis Résidence François SALINI à PORTICCIO [20166], commune de GROSSETTO PRUGNA adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : AJACCIO

Pour avis,

N° 96

SCI LA CARAVELLE

Société Civile Immobilière

Au capital de 733.279,77 €

Siège social : 35, Quai Jérôme

Comparetti, 20169 Bonifacio

RCS : Ajaccio 429 847 908

L'assemblée générale extraordinaire en date du 21 octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21 octobre 2017, a désigné, en qualité de liquidateur Monsieur Paul, Victor, Henri ROCA, demeurant BANCA-RELLO, 20169 BONIFACIO, a fixé le siège social, 35, Quai Jérôme Comparetti 20169 BONIFACIO, comme lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectuée au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 97

**B. LEONELLI**

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

L'ODYSSEE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7.622,45 €
Siège social : 34, Boulevard Paoli
(20200) Bastia
R.C.S : Bastia N° 388 231 953

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 05 Octobre 2017 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05 Octobre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à BIGUGLIA [20620] 1507, Route de Saint André, Villa Thalassa, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jacques, Xavier DE ZERBI demeurant à BIGUGLIA [20620] 1507, Route de Saint André, Villa Thalassa, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 98

APS-TP

SARL au capital de 1000,00 Euros
Résidence Zen,
20200 San Martino di Lota
522309723 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 22/10/2017 il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 22/10/2017, nommé en qualité de liquidateur Monsieur Sadek Chiydi, 2 Av Piccioni, 20220 L'Île-Rousse et fixé le siège de liquidation et l'adresse de correspondance au siège de la société. Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 99

APS-TP

SARL au capital de 1000 Euros
Residence Zen
20200 San Martino Di Lota
522309723 R.C.S. Bastia

Par décision de L'AGE en date du 26/10/2017 les Associés ont :
- approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, la société Mr Chiydi Sadek 2 Av Piccioni, 20200 L'Île-Rousse, pour sa gestion et décharge de son mandat,
- prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Bastia

N° 100

SARROLA TRAVAUX PUBLICS

SARL en Liquidation
Au capital de 8.000 Euros
Siège social :
Zone Industrielle Panchetta
Sarrola Carcopino
20167 Mezzavia
409 296 209 RCS Ajaccio

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30/10/2017 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Mme Nathalie GRANDJANIN (veuve CATHERINE), demeurant Chemin d'Acqualonga 20167 MEZZAVIA, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Zone Industrielle de Panchetta, Sarrola Carcopino 20167 MEZZAVIA. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,
Le Liquidateur.

N° 101

SARROLA TRAVAUX PUBLICS
SARL au capital de 8.000 Euros
Siège social :
Zone Industrielle Panchetta
Sarrola Carcopino
20167 Mezzavia
409 296 209 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 27/10/2017, la collectivité des associés a pris acte du décès de M. Jean Paul CATHERINE intervenu le 04/09/2017 et a nommé en qualité de nouvelle gérante Mme Nathalie GRANDJANIN (veuve CATHERINE), demeurant Chemin d'Acqualonga 20167 MEZZAVIA, pour une durée illimitée à compter de ce jour. L'article 20 des statuts a été modifié en conséquence.

Le nom de M. Jean Paul CATHERINE a été retiré des statuts sans qu'il y ait lieu de le remplacer par celui de la nouvelle gérance.

Pour avis,
La Gérance.**AVIS DE JUGEMENT**

N° 102

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Octobre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Oumar Diallo,
ayant son siège social

RN 198, Maison Manenti, 20270 Aléria

Activité : Medecin
Date de cessation des paiements :

09 Octobre 2017
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 103

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Octobre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Evelyne Géromine Vincente Pagni,
ayant son siège social

Les Sittelles, Bt 3
Chemin du Macchione, 20600 Bastia

Inscrite au RCS : 443 439 476
Date de cessation des paiements :

09 Octobre 2017
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge Commissaire Titulaire

Mandataire Judiciaire : Maître Bernard Roussel - Résidence U Boscu d'Oru - Pietranera - 20200 BASTIA
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 104

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Octobre 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Josiane Gambini, ayant son siège social :

33, Avenue de Valdionello,
20224 Calacuccia

Activité : Chirurgien dentiste

Pour extrait : Le Greffier.

N° 105

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Octobre 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

Association A Muntagnera,
ayant son siège social
Casa Pastureccia,
Fédération des Estives de Corse
20250 Riventosa

Activité : Elaboration et mise en oeuvre de la politique de mise en valeur du territoire des Estives Corses

Date de cessation des paiements :
12 mai 2010

Pour extrait : Le Greffier.

N° 106

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements
Judiciaires - Loi de Sauvegarde
Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 09 Octobre 2017, le Tribunal prononce la clôture pour insuffisance d'actif de la procédure de Liquidation Judiciaire à l'égard de :

SCI U Boscu d'Ortale,
ayant son siège social
Villa Saint Michel, Lot San Ornello
20290 Borgo

Forme : SCI
Inscrite au RCS : 452 067 366
Activité : Acquisition de terrains et réalisation de tous lotissements

Pour extrait : Le Greffier.

DEPÔT DE L'ETAT DE COLLOCATION

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BASTIA
BP 345 - 20297 Bastia Cedex

N° 107

LJ - 4150870
SARL DISTRIBUTION MECANIQUE
"DIMECA"
RN 193 - Furiani
20600 Furiani
RCS Bastia/RM : N°B 497 020 149
70 B 14

Dépôt de l'Etat de Collocation

Sur la Commune de Furiani,
Lieu-dit Occhione
Section B
N° 1144 et N°1145

Les créanciers de la procédure sus-visée sont informés que le Représentant des créanciers a déposé au Greffe le 27.10.17, l'Etat de Collocation suite à la vente immobilière intervenue.

Les contestations sont formées par déclaration au Greffe du Tribunal de Grande Instance de Bastia dans le délai de 30 jours à compter de l'insertion de l'avis de dépôt au BODACC.

Pour extrait,
SCP Mes **NAPPI-CASANOVA**,
Greffiers Associés.

N° 108



COMMUNE DE BIGUGLIA

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE N°40-17

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de BIGUGLIA
BP 48 - 20620 BIGUGLIA
TEL 04 95 58 98 58/FAX 04 95 30 72 87
Email : mairie.biguglia@wanadoo.fr

Objet : ENTRETIEN ET MAINTENANCE PREVENTIVE ET CURATIVE DES MATERIELS ET EQUIPEMENTS DE LA COMMUNE

Type de marché : Procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016

- * Lot 1 : Alarme incendie **montant maxi** : 20.000 HT
- * Lot 2 : Vérification Alarme incendie par sté agréée **montant maxi** : 20.000 HT
- * Lot 3 : Extincteurs **montant maxi** : 20.000 HT
- * Lot 4 : Désenfumage **montant maxi** : 10.000 HT
- * Lot 5 : Désamiantage **montant maxi** : 10.000 HT
- * Lot 6 : Défibriateur **montant maxi** : 10.000 HT
- * Lot 7 : Sécurité vidéo **montant maxi** : 30.000 HT
- * Lot 8 : Ascenseurs **montant maxi** : 20.000 HT
- * Lot 9 : Jeux **montant maxi** : 20.000 HT

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus :

Les Entreprises pourront télécharger gratuitement les documents dématérialisés du dossier de consultation, ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site internet de la mairie : www.biguglia.fr ou le profil d'acheteur :

<http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia**.

Pour les modalités de retrait des documents, se référer aux CCATP ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

Modalités et Adresse de remise des plis :

Transmission des candidatures et des offres sur support papier ou par voie électronique. Les candidats doivent choisir un seul mode de transmission : la transmission électronique de leurs candidatures et de leurs offres via le profil acheteur <http://www.achatspublicscorse.com> avec acheteur public : **Mairie de Biguglia** ou la transmission sur support papier adressé à Mairie de Biguglia - B.P 48 - 20620 BIGUGLIA.

Lieu exécution du marché : Commune de BIGUGLIA

Critères indicatifs de choix des offres :

- * Valeur technique : 60 %
- * Prix : 40 %

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le lundi 30 octobre 2017

Date de remise des offres : Le vendredi 24 novembre 2017 à 12H00

N° 109

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION SUR BAISSA DE MISE A PRIX AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 21 décembre 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

LOT UNIQUE SUR LA COMMUNE DE BIGUGLIA (Haute-Corse)

Dans un immeuble cadastré section B N°619 au lieudit FICABRUNA, 2 route Saint-François 20620 d'une contenance de 11a 70ca.

Les biens et droits immobiliers composant le lot numéro 5 :

Un local à usage commercial formant tout le sous-sol et composé de 2 bureaux et ateliers salle d'eau et WC et les 333/1000èmes des parties communes du sol, d'une superficie Loi CARREZ de 268,45 m2.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances.

MISE A PRIX : 102.000 €

Visites prévues le 21.11.2017 de 15H00 à 16h00 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

PROCHAINE PARUTION
ICN- 17/11/2017- N°6692

N° 110



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental
Pôle exploitation et agences routières
Agence de Sartène-antenne de Sartène
Cité administrative - BP 221
20100 SARTENE - CEDEX
Tél : 04 20 03 93 36

Référence acheteur : d4/jsm/2017/030

L'avis implique un marché public

Objet : rd 50 pr 10+400 mur de soutènement

Procédure : Procédure adaptée

Forme du marché : Prestation divisée en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 70% le coût
- 30% Qualité

Remise des offres : 22/11/17 à 15h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://www.marches-publics.info>

N° 111

CABINET RETALI & ASSOCIES

Avocats Associés à la Cour - 39, Boulevard Paoli - 20200 Bastia

Tel : 04.95.34.92.10 - Site : cabinet-retali.fr

VENTE SUR ADJUDICATION SUR BAISSA DE MISE A PRIX AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

AU PALAIS DE JUSTICE DE BASTIA

LE 21 décembre 2017 à 11H00

Sous les réserves, charges, clauses et conditions stipulées au cahier des conditions de vente déposé au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où il peut être consulté, il sera procédé à la vente aux enchères publiques des biens ci après :

SUR LA COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA (Haute-Corse),

une parcelle de terre cadastrée section C 522, au lieudit SAN BERNARDINO, d'une contenance de 5a 91ca, sur laquelle est édifée une maison à usage d'habitation, d'une superficie Loi CARREZ de 129,82 m2.

Et tels au surplus que lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent, et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances.

LOT UNIQUE

MISE A PRIX : 95.000,00 €

Visites prévues le 21.11.2017 de 11H30 à 12H30 par la SCP LECA-MARZOCCHI, huissiers de justice associés, 35 bd PAOLI - 20200 BASTIA - Tel : 04.95.55.00.80

Les enchères seront reçues exclusivement par ministère d'avocat inscrit au Barreau de Bastia avec remise préalablement à la vente, contre récépissé, d'un chèque de banque ou d'une caution bancaire égale à 10 % du montant de la mise à prix, avec un minimum de 3.000 €.

Pour tous renseignements, s'adresser au greffe du juge de l'exécution du tribunal de grande instance de Bastia où le cahier des conditions de vente est déposé - Au cabinet RETALI - 39 Bd Paoli - 20200 BASTIA ou sur le site internet : cabinet-retali.com

N° 112

LICITATION - VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Au Tribunal de Grande Instance de Versailles,
Chambre des Saisies Immobilières
Place André Mignot 78000 VERSAILLES.**

Le mercredi 22 Novembre 2017 à 9 heures 30.

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques :

EN UN LOT

À PIANA (20160 - Corse), Lotissement Saliccio.

Un terrain nu constructible sis à PIANA [20160 - Corse]

Mise à prix : 204.000 euros avec faculté de baisse de mise à prix de moitié, puis d'un quart.

S'adresser à : Maître Josiane OLEOTTO-GUEY, Avocat au barreau de VERSAILLES, demeurant 38, avenue de Saint-Cloud 78000 VERSAILLES. Téléphone : 01 39 50 02 31.

Consignation pour enchérir : 10% de la mise à prix avec un minimum de 3.000 €. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe des Criées du Tribunal de Grande instance de VERSAILLES.

Fait et rédigé à VERSAILLES, le 23.10.2017.

N° 113

COMMUNE DE ZILIA

AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE / TRAVAUX

Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune de ZILIA - 20214 ZILIA
TEL : 04.95.62.71.59 / FAX : 04.95.60.54.68
e.mail : mairie.zilia380@orange.fr
Adresse internet [URL] : <http://zilia.fr>

Adresse du profil acheteur [URL] :

<https://www.achatspublicscorse.com: Mairie de Zilia>

Personne responsable du marché : Le Maire

Objet du marché : Travaux de voirie bas village

Nomenclature CPV :

45 110 000 - 1 / Travaux de terrassement
45 223 500 - 1 / Structure en béton armé
45 262 510 - 9 / Maçonnerie de pierres
45 233 220 - 7 / Revêtements de routes

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur : 2017/001

Caractéristiques principales :

Décassement terrain : 550 m³
Béton de soubassement : 40 m³
Parapet en pierres de pays : 68m
Revêtements enrobé : 550 m³

Prestations divisées en lots : Non

Modalités essentielles de financement et de paiement :

Subventions publiques et autofinancement

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : Voir le règlement de la consultation

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

- DC 1, DC 2
- Références pour des travaux similaires

Critères d'attribution : Offre économiquement le plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés cidessous avec leur pondération :

- 50% : Prix des prestations
- 25% : Délai d'exécution
- 25% : Valeur technique de l'offre

Procédure : Procédure adaptée du Décret 360 du 25 Mars 2016

Obtention du dossier au format papier :

Commune de ZILIA - 20214 ZILIA - Tel: 04.95.62.71.59
Téléchargement sur le site: <http://www.zilia.fr>

Obtention du dossier par voie électronique : Téléchargement sur le site

<https://www.achatspublicscorse.com: Mairie de Zilia>

Date limite de réception des offres :

Date limite de réception des offres : Lundi 04 Décembre 2017 à 12h00

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia - Villa Montepiano
20407 Bastia cedex

e-mail : greffe.tabastia@juradm.fr

Tel : 04.95.32.88.66 / Fax : 04.95.32.38.55

Adresse internet: <http://bastia.tribunal.administratif.fr>

Renseignement d'ordre technique :

ROCCA Philippe - Architecte dplg
Tel : 06.08.07.44.18

email : rocca.architecte@wanadoo.fr

Adresse auprès de laquelle les offres doivent être envoyées :

Commune de ZILIA - 20214 ZILIA

Date d'envoi du présent avis à la publication : Mardi 31 Octobre 2017

Le Maire,
Ph SUSINI.

N° 115

ASSOCIATION DE GESTION AGREEE DES PROFESSIONS LIBERALES DE LA HAUTE - CORSE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
déclarée à la préfecture de la Haute - Corse le 1ER Novembre 2003

N° Siret : 479 169 260 00011

Siège social : Lieu dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Conformément à ses statuts, l'Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse invite ses membres à participer à son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra

Le vendredi 8 Décembre 2017 à 9h30

Au siège social, Lieu dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation de la Fusion par absorption de l' « Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse » [AGAPL2B] par l'association « Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse » [CGA2B]

2. Dissolution sans liquidation de l' « Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse » [AGAPL2B]

3. Pouvoirs en vue des formalités

Mise à disposition des documents prévus à l'article 15-4 du décret n°2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la Loi du 31 juillet 2014, au siège social de l'association.

Pour avis,
Le Président Ange PRONESTI.

N° 116

CENTRE DE GESTION AGREE DE LA HAUTE - CORSE

Association régie par la loi du 1er juillet 1901,
déclarée à la préfecture de la Haute - Corse le 21 août 1995

N° Siret : 405 294 570 00024

Siège social : Lieu dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

CONVOCATION ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Conformément à ses statuts, le Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse invite ses membres à participer à son Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra

Le vendredi 8 Décembre 2017 à 9h30

Au siège social, Lieu dit Strada Vecchia - Valrose - 20290 Borgo

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation du projet de fusion de l'Association « Centre de Gestion Agréé de la Haute - Corse » [CGA2B] avec l' « Association de Gestion Agréée des Professions Libérales de la Haute - Corse » [AGAPL2B] et constatation de la réalisation définitive de la fusion

2. Pouvoirs en vue des formalités

Mise à disposition des documents prévus à l'article 15-4 du décret n°2015-832 du 7 juillet 2015 pris pour l'application de la Loi du 31 juillet 2014, au siège social de l'association.

Pour avis,
Le Président Robert BATTISTI.

N° 114

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE

COMMUNE DE VEZZANI

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHE

Maître de l'ouvrage :

COMMUNE DE VEZZANI
Mairie - 20242 VEZZANI
Téléphone : 04 95 44 01 21
Fax : 04 95 46 11 80
adresse internet : vezzani2@wanadoo.fr

Objet du marché :

Travaux d'assainissement Eaux Usées.

Réfection totale du réseau et réalisation d'une station d'épuration au chef-lieu

Mode et date de dévolution :

Avis d'appel public à la concurrence paru dans "l'Informateur Corse Nouvelle" du 21 octobre 2016 au 27 octobre 2016, numéro 6636

Attributaires des marchés :

Lot 1 " Réseau " Sarl La Vivariaise BTP

Lot 2 " Postes de relevage " Groupement d'entreprises Sarl Hydrelec/Sarl Molinari

Lot 3 " Station d'épuration " Sas Epur Nature

Montant des marchés :

Lot 1 " Réseaux " 606.135,00 euros HT

Lot 2 " Postes de relevage " 251.98,00 euros HT

Lot 3 " Station d'épuration " 319.847,88 euros HT

Date d'envoi du présent avis à la publication : 30 octobre 2017

Le Maire,
Ph SUSINI.

N° 117

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DE L'ETAT ET DES SERVICES PUBLICS ET ASSIMILÉS

Société d'Assurance Mutuelle Entreprise régie par le Code des assurances

775 691 140 R.C.S. Nanterre

Siège social : 148, rue Anatole France, 92300 Levallois-Perret

CONVOCATION EN ASSEMBLÉE DE SECTEUR

Les sociétaires sont convoqués en Assemblée de secteur le mardi 28 novembre 2017 à 10 heures 30 à JUAN LES PINS [06] - Palais des Congrès 60 chemin des sables.

ORDRE DU JOUR

- Election des délégués des sociétaires du secteur Côte d'Azur Corse.

Si l'Assemblée de secteur ne pouvait se tenir pour cause de force majeure, un dispositif de vote en ligne ainsi qu'un dispositif de vote par correspondance seraient mis à la disposition des sociétaires.

Vote en ligne :

www.jevoteenligne.com/gmf/inscription

La procédure de vote sera expliquée sur le site.

Vote par correspondance : Le bulletin ainsi que la procédure de vote seront à demander à Madame SOHIER GMF 86-90 rue Saint-Lazare, CS 10020, 75320 PARIS Cedex 09, Téléphone : 01 55 50 69 27.

Le Conseil d'Administration.



AVIS DE MARCHÉ

PROCÉDURE ADAPTÉE

(MONTANT INFÉRIEUR À 135.000 € HT)

CCI2B/DG/2017.093

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Correspondant : M. Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute-Corse - Hôtel Consulaire - Rue du Nouveau Port
20293 Bastia Cedex

Tel : 04.95.54.44.44 - Fax : 04.95.54.44.45

Principale(s) activité(s) du Pouvoir Adjudicateur :

Services généraux des administrations publiques/

Objet du marché :

Réalisation du site internet de la CCIT de Bastia et de Haute-Corse, du site internet des aéroports de Bastia Poretta et Calvi Ste Catherine et du site des ports de commerce de Bastia et de l'île-Rousse.

Lieux d'exécution : Hôtel Consulaire

Type de marchés : Services

Nomenclature Européenne CPV : 72420000-0/Services de développement de l'Internet/

Caractéristiques principales :

Il s'agit d'une part de la refonte du site internet de la CCIT de Bastia, notamment moderniser le design et l'ergonomie du site pour faciliter la navigation et la consultation d'informations. Mettre à jour le contenu pour apporter plus d'informations aux visiteurs. Mettre en avant les services et e-services proposés par la Chambre. Informer nos ressortissants au sujet de nos actions. Apporter des informations pratiques et utiles au développement de nos ressortissants. Proposer des outils en ligne. Inscriptions, liens vers nos outils ...

Il s'agit également de la refonte du site des aéroports et ceux des ports afin de moderniser le design et l'ergonomie dans l'intention de faciliter la navigation et la consultation d'informations afin de moderniser l'image et la notoriété des aéroports et ports, de mettre à jour le contenu pour apporter plus d'informations aux voyageurs et visiteurs des sites.

Promouvoir le réseau des lignes et les offres des compagnies desservant chacun de nos aéroports et ports.

La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

Mode de passation du marché :

Procédure adaptée définie par les articles 1er, 12.1, 27, 34.1.1°a) du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Conformément à l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, l'acheteur se réserve le droit de négocier ou d'attribuer l'accord-cadre sur la base des offres initiales sans négociation.

Le cas échéant, le délai de réponse de la phase de négociation ne pourra être inférieur à 10 (dix) jours à compter de l'envoi du courrier par la CCIT 2B.

Mode de dévolution :

Le Pouvoir Adjudicateur a décidé de déroger à la règle de l'allotissement. Celui-ci est de nature à rendre techniquement difficile et financièrement couteux l'achat des services.

L'avis concerne un marché public.

Modalités essentielles de financement et de paiement du marché :

* Les articles 110 à 131 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 portant application de l'ordonnance du 23 juillet 2015.

- Le paiement des acomptes est de 30 jours par virement

- Crédits ouverts aux sections : 100, 120 et 130

Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :

Le Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

LA DEMANDE DE DOSSIER SE FERA PAR TELECOPIE OU COURRIER POSTAL A L'ADRESSE CI-DESSOUS

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

LE DOSSIER SERA ADRESSÉ AU CANDIDAT QUI EN AURA FAIT LA DEMANDE, PAR COURRIER RECOMMANDE AVEC ACCUSE RECEPTION

Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- Tous documents permettant à l'acheteur la vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle de la capacité économique et financière, et des capacités techniques et professionnelles du candidat conformément à l'article 44 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager.

La présentation d'une liste de prestations effectuées au cours des trois dernières années similaires ou équivalentes à l'objet du marché, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés.

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015, ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 55 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 48 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016, ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

Date limite de remise des offres : Le 21 Novembre 2017 à 10 heures

CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées sont examinées au regard :

* des garanties et de la capacité économique et financière

* des capacités techniques et professionnelles du candidat,

* de la liste de prestations similaires effectuées sur les trois dernières années.

CRITERES D'ATTRIBUTION DES OFFRES QUI SONT PRECISEES DANS LE REGLEMENT DE CONSULTATION :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

* Critère technique : 70% au regard de l'autonomie de la solution proposée et de la méthodologie de projet proposée

* Critère de prix : 30%

Durée de validité des offres : 06 mois (180 jours)

Numéro de référence attribué par l'Entité Adjudicatrice : 2017.093

Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

Chambre de Commerce et d'Industrie de Bastia et de la Haute-Corse
Direction Générale/Département Juridique et Affaires Générales
Bureau de la Commande Publique et de la Domanialité
Palais Consulaire - BP 210
20293 BASTIA Cedex

ou

téléchargement sur le site : www.ccihc.fr

Renseignements complémentaires :

Renseignements administratifs :

Département Juridique et Affaires Générales/Bureau de la Commande Publique

Tel : 04.95.54.44.38/04.95.54.44.66

Fax : 04.95.54.44.96

Renseignements techniques :

Service Communication

Tel : 04.95.54.44.28

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Bastia

Chemin Montépiano - 20407 Bastia Cedex

Tel : 04.95.32.88.66/Fax : 04.95.32.88.55

Services auprès desquels des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Département Juridique et Affaires Générales

Tel : 04.95.54.44.66 et 04.95.54.44.38

Fax : 04.95.54.44.96

ORGANE CHARGE DES PROCEDURES DE MEDIATION :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges, Boulevard Paul Peytral, 13282 MARSEILLE Cedex 20

Précisions concernant le(s) détail(s) d'introduction des recours :

* D'un référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé avant la signature du contrat,

* D'un référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du Code de Justice Administratif (C.J.A.) et pouvant être exercé dans les délais de 31 jours ou de 06 mois en cas d'absence de publicité,

* Recours de pleine Juridiction ouvert aux concurrents évincés et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique,

* Recours contre une décision administrative prévu aux articles R.421-1 à R.421-7 du C.J.A. et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la notification ou publication de la décision par la personne publique,

Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 30 octobre 2017

N° 119



CORSE DU SUD
Le Département

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

DÉPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

M. le Président du Conseil Départemental

Direction des achats publics

Service des marchés

11, bis Rue Del'Pellegrino

BP 414

20183 AJACCIO - CEDEX

Tél : 04 95 29 15 30

Référence acheteur : MP-2017-171

L'avis implique un marché public

Objet : Fourniture, conditionnement et livraison de mobiliers de signalétique patrimoniale (type R R3, P1, P2 et tables d'orientation) pour les sentiers de randonnée inscrits au PDIPR

Procédure : Procédure ouverte

Forme du marché : Division en lots : non

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

30% Qualité technique

30% Qualité des prototypes produits

40% Prix

Remise des offres : 11/12/17 à 12h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 31/10/2017

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<http://www.corsedusud.fr/marches-publics/tous-marches/>

N° 120

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE MISE EN PLACE DE SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE DANS LE CADRE DU RENOUVELLEMENT DE LA CONDUITE DU FIUM'ORBÙ

COMMUNE DE LUGO DI NAZZA (PROJET POURSUIVI PAR L'OFFICE D'ÉQUIPEMENT HYDRAULIQUE DE CORSE)

1ère parution,

DUREE de L'ENQUÊTE [arrêté préfectoral n° DDTM/SJC/UC/2017-672 du 19 octobre 2017] :
Pendant 15 jours consécutifs, du lundi 13 novembre au lundi 27 novembre 2017 inclus, se déroulera, sur le territoire de la commune de Lugo di Nazza :
L'enquête publique en vue de la mise en place de servitudes d'utilité publique dans le cadre du renouvellement de la conduite du Fium'Orbu.

SIÈGE DE L'ENQUÊTE ET LIEU DE DÉPÔT DES DOSSIERS :

* Mairie de Lugo di Nazza.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR :

Monsieur **Laurent FRANCIS**, désignée par arrêté préfectoral n°2017-571 du 07 septembre 2017 en qualité de Commissaire Enquêteur, recevra le public à la mairie de Lugo di Nazza, selon les modalités suivantes :

- **Jeudi 16 novembre 2017, de 14h00 à 17h00.**

Dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête, les dossiers seront transmis au préfet.

Une copie des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition des personnes intéressées, en mairie de Lugo di Nazza, ainsi qu'à la direction départementale des territoires et de la mer [service juridique et coordination], dans les conditions prévues au titre 1er de la loi du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs.

N° 121

SCP MORELLI-MAUREL & Associés

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

Tel : 04.95.21.49.01 - Fax : 04.95.51.27.73

Email contact@corsicalex-avocats.com

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

**Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant
et dernier enchérisseur, au Tribunal
de Grande Instance d'Ajaccio.**

JEUDI 07 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30

Département de la Corse du Sud, commune de SAN GAVINO-DI-CARBINI, lieu dit « Rinaja », la parcelle cadastrée B 238 (2 ha 57 a 77 ca), et les constructions y édifiées, soit :

- Une villa de 566,80m², de plain-pied, entièrement parées de pierres, composée d'un vaste hall, donnant sur patio central de 169m², d'un couloir, un dégagement, un W.C pour les invités, une salle de bains, une chambre avec salle d'eau et W.C, une salle de sport, une buanderie, deux séjours séparés par une cheminée, un dégagement, une cuisine avec cheminée, cinq chambres avec salle de bains attenantes et W.C.

- Une piscine miroir 13m X 13m pourvue d'une plage de 70m² en plancher et d'un pool house de 75m².

- Un immeuble en cours d'achèvement dans lequel se situe un local à usage d'habitation et une salle de spectacle et de cinéma.

Le tout sur une parcelle de terre peu arborée, herbe basse, espaces pavés, murets, avec escaliers et fontaine.

Mise à prix : 500.000 €uros

Visite des lieux par le Ministère de Maître Antoine BETTINI (Tel : 04.95.77.16.59), le : mercredi 15 novembre 2017 de 10 heures à 12 heures

Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

[Biens plus amplement décrits aux plans cadastraux, documents hypothécaires, et au procès-verbal dressé par Huissier, documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", pour consultation].

ÉTANT NOTAMMENT PRÉCISE :

* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio,

* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :

* Au cabinet de la S.C.P.A. " Morelli Maurel et Associés", 2 Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à AJACCIO,

* Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à AJACCIO,
le 24 octobre 2017,
Pour extrait. [20140583]



N° 122



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA COSTA VERDE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE 20230 SAN NICOLAO

MARCHE DE PRESTATION DE SERVICE

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde
20230 SAN NICOLAO

TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE : PRESTATION D'ASSURANCE POUR LES BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE.

Les risques statutaires - assurance du personnel.

Le présent Appel d'Offres est lancé sous la forme adaptée, en application de l'article 27 du décret N°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (180) jours à compter de la date limite de remise des offres.

Le contrat est conclu pour une durée de 2 ans.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES :

Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet :

Un projet de marché comprenant :

- Le règlement de la consultation.

- Acte d'engagement.

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Le choix sera noté sur un total de 100 points :

1. Etendue et gestion des garanties - pondération 35

2. Prix de l'offre - pondération 30

3. Qualité des outils d'assistance, de prévention et d'aide à la réduction de la sinistralité - Pondération 30

100

DATE DE REMISE DES OFFRES : Le 22 NOVEMBRE à 11H au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde

DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGÉE DE SON INSERTION : 30 OCTOBRE 2017.

LE PRESIDENT,
Marc Antoine NICOLAI.

N° 123



Bastia

Commune de BASTIA

TRANSFORMATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU) SIMPLE EN DPU RENFORCÉ EN ZONES UAA ET UAB DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26 septembre 2017, la Ville de Bastia a décidé de transformer le Droit de Prémption Urbain simple des zones UAA et UAB en DPU renforcé afin d'assurer notamment une cohérence avec l'Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine [AVAP] en cours d'élaboration mais également pour constituer des réserves foncières et permettre la réalisation d'actions et opérations qui découleront du Plan d'Aménagement et de Développement Durables [PADD].

La délibération est consultable en Mairie de Bastia aux jours et Heures habituels d'ouverture au public.

N° 124



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité Territoriale de Corse

22 Cours Grandval, BP 215

20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@ct-corse.fr

Adresse internet : <http://www.corse.fr>

Objet du marché : Achat, sérigraphie, livraison et stockage d'objets publicitaires de la Collectivité Territoriale de Corse

Numéro de référence : 17S0104

Date limite de remise des offres : 13 novembre 2017 à 16h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation : Sur le profil acheteur de la Collectivité à l'adresse suivante: www.corse.fr - Rubrique Services en ligne.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 26 octobre 2017

N° 125



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

15, Avenue Jean Zuccarelli, 20200 Bastia

SIRET : 310 622 907 00031

MODIFICATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUITE A LA LOI N° 2014-1170 DU 13 OCTOBRE 2014 LE 09 JUIN 2017

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement d'administrateurs :

Remplacement de Mr COLONNA Dominique demeurant ADM Colonna Lucien - 20147 PARTINELLO, administrateur pour les Jeunes Agriculteurs de Corse-du-Sud, sis Maison de l'Agriculture, BP 913 - 20700 AJACCIO par Melle CAUCHI Cécilia, demeurant 48 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO.

Remplacement de Mr PANUNZI Jean Jacques demeurant 20152 SORBOLLANO, administrateur pour le Département de la Corse-du-Sud, sis Hotel du Département - B.P. 414 - 20183 AJACCIO Cedex par Mme ORSONI Delphine demeurant Les balcons d'Ajaccio - Aspretto - 20000 AJACCIO.

Remplacement de Mr LUCIANI Pierre Jean demeurant Chemin du Fort - 20166 PORTICCIO, administrateur pour le Département de la Corse-du-Sud, sis Hotel du Département - B.P. 414 - 20183 AJACCIO Cedex par Mme PEDINIELLI Chantal demeurant Pont de Caldane 20112 SAINTE LUCIE DE TALLANO.

Remplacement de Mr COLOMBANI Joseph demeurant Furnicella - Morta - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU, administrateur pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Haute-Corse, sis Maison de l'Agriculture, 15 Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA par Mme ALFONSI Marie-Joséphine demeurant Place Casile, 20234 PIETRICAGGIO.

Remplacement de Mr CASASSUS Michel demeurant 8 Impasse de la Baleine - 75011 PARIS, administrateur pour la Société de Conseil pour l'Aménagement Foncier Rural, sise 91 rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS par Mr RIVIER Michaël demeurant 8 Rue Barbès - 92130 ISSY LES MOULINEAUX.

Remplacement de Mr GIRASCHI François Pierre demeurant Caseta Bianca, 20137 PORTO-VECCHIO, administrateur pour la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Corse-du-Sud, sis Maison de l'Agriculture, 19 Avenue Noël Franchini, 20700 AJACCIO par Mme CIANFARANI Françoise demeurant Pratavone, 20123 COGNOCOLI-MONTICCHI.

Remplacement de Mr VENTURI Jean Marc, demeurant Route de la Mer 20240 GHISONACCIA, administrateur pour la Chambre Départementale d'Agriculture de la Haute-Corse, sise Maison de l'Agriculture, 15 Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA par Mr ORSUCCI Christian demeurant Capirossi - 20270 TALLONE.

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour intégration de nouveaux administrateurs :

Intégration de Mr COLOMBANI Joseph demeurant Furnicella - Morta - 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU, administrateur pour la Chambre Régionale d'Agriculture de la Corse, sise Maison de l'Agriculture, 15 Avenue Jean Zuccarelli, 20200 BASTIA.

Intégration de Mme LUCIANI-ROGLIANO Rose demeurant Lieu-dit Villaranda - Route de Sagone - 20167 ALATA, administrateur pour le Syndicat Agricole Via Campagnola, sis 7 Rue du Colonel Ferracci, 20250 CORTE.

Intégration de Mr ANGELINI Jean Christophe demeurant Résidence Storia di Blu - 20137 PORTO-VECCHIO, administrateur pour l'Office Foncier de Corse, sis Immeuble le Régent - 1 Avenue Eugène Macchini - 20000 AJACCIO.

Intégration de Mr POGGIALE Pierre Jean demeurant Lieu-dit Suarella - 20167 VALLE-DI-MEZZANA, administrateur pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, sise Espace Alban Bat G et H - 18 Rue Comte de Marbeuf - 20000 AJACCIO.

Intégration de Mr POLI Pierre demeurant Villa Chante Perdrix - 20220 SANTA RIPARATA DI BALAGNA, administrateur pour la Communauté des Communes de l'Île-Rousse - Balagne, sise Immeuble Isola Celeste - Bd Pierre Pasquini - 20200 L'ILE-ROUSSE.

Intégration de Mr TASSO Dominique demeurant Res. Les Crêtes 1 - 9 Rue de l'Archipel - 20000 AJACCIO, administrateur pour le Conservatoire d'Espaces Naturels Corse, sis Maison Andréani - 871 Avenue de Borgo - 20290 BORGIO

Intégration de Mr MARI Jean Baptiste demeurant Lieu-dit Fiume d'Olmo - 20230 TAGLIO-ISOLACCIO, administrateur pour la Fédération Régionale des Chasseurs de Corse, sise Res. Les Lacs - Avenue du Mont Thabor - 20090 AJACCIO

Intégration de Mr SPADONI Alain demeurant Le Régent - 3 Avenue Eugène Macchini - BP 101 - 20000 AJACCIO, administrateur pour le Conseil Régional des Notaires de Corse, sis Res. Napoléon - 19 Cours Général Leclerc - 20000 AJACCIO

Intégration de Mr POLI Eric demeurant Lieu-dit Ponte Vecchio - 20230 SANTA LUCIA DI MORIANI, administrateur pour le Conseil Interprofessionnel des Vins de Corse, sis 7 Bd Général de Gaulle - 20200 BASTIA.

N° 126



AVIS DE PASSATION D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Aménagement de l'opération CAMPA INSEME II CASE DI SCHINALI

En date du 21 octobre 2017, la commune de LUMIO, représentée par son Maire en exercice, Etienne SUZZONI a signé avec la SARL CTB - 20290 BORGIO le traité de concession d'aménagement de l'opération de CAMPA INSEME II - CASE DI SCHINALI.

Fait à LUMIO, le 7 novembre 2017.

Le Maire,

Etienne SUZZONI.

N° 127

DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE DIPARTIMENTU DI A CORSICA SUPRANA

Mairie de Cervione - Casa cumuna di Cervioni



AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE

1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DE L'ORGANISME ACHETEUR :

Mairie de Cervione - Rue Philippe PESCESETTI - 20221 CERVIONE
Tél 04.95.38.10.28/Fax 04.95.38.18.06.E-Mail : commune.cervione@wanadoo.frProfil d'acheteur : <https://www.achatspublicscorse.com/demat>

2 - REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR/CORRESPONDANT :

Monsieur Le Maire de la commune de Cervione

3 - PROCEDURE : La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, pris pour l'application de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

4 - OBJET DE LA CONSULTATION ET CARACTERISTIQUES : Le présent marché public de travaux concerne la réalisation de l'opération ci-après : TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE DE CERVIONE

Lieu d'exécution : Parcelle C 131 - Commune de Cervione - Arrondissement de Corte - Canton de Castagniccia - Département de la Haute-Corse

5 - NUMERO D'IDENTIFICATION DU MARCHÉ : Marché référencé n° 004/2017

6 - CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Il convient de se référer au règlement de la consultation.

7 - CRITERES D'ATTRIBUTION : L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.

8 - RETRAIT DES DOSSIERS DE CONSULTATION : Le Dossier de Consultation des Entreprises [DCE] peut être obtenu sur demande écrite (télécopie et courriel acceptés) ou retiré à l'adresse principale :

Mairie de Cervione
Rue Philippe PESCESETTI 20221 CERVIONE
Tél 04.95.38.10.28/Fax 04.95.38.18.06.E-Mail : commune.cervione@wanadoo.fr

Heures d'ouvertures : 8h30-12h00 - 14h00-17h00 du Lundi au vendredi
Téléchargement gratuit du dossier de consultation et de l'avis de marché via le profil d'acheteur : <http://www.achatspublicscorse.com>. Les candidats pourront s'identifier sur le site et indiquer une adresse courriel permettant de façon certaine une correspondance électronique pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications. Les documents sont également disponibles sur support papier. Pour les modalités de retrait des documents, se référer au règlement de la consultation ou aux conditions générales du profil d'acheteur.

9 - ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES :

Les offres sous format papier doivent être transmises à l'adresse indiquée à l'article précédent. En application de l'article 40 du décret précité le pouvoir adjudicateur accepte la transmission des candidatures et des offres par voie électronique. Les soumissionnaires doivent choisir un seul mode de transmission. Dès lors qu'ils ont choisi de déposer leur offre par transmission électronique, les candidats à la présente procédure de marché public doivent se connecter au profil acheteur suivant :

<https://www.achatspublicscorse.com/demat> avec annonceur : MAIRIE DE CERVIONE

Le contenu des plis ainsi que les différentes modalités de transmission sont décrites dans le règlement de la consultation.

En cas de difficultés pour télécharger les documents et/ou remettre l'offre sur la plateforme, une infoline est mise à disposition des candidats au 08 92 43 43 63 (0,34€/min) du lundi au vendredi : 09h00 / 12h30 et 14h00 / 18h00

10 - RENSEIGNEMENTS : Des renseignements peuvent être obtenus auprès de la commune de Cervione au 04.95.38.10.28.

11 - DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES :

Le lundi 4 décembre 2017 à 12 heures.

12 - DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION :

Le lundi 6 novembre 2017.

13 - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Bastia :

Adresse : Villa Montépiano - 20407 Bastia - Téléphone : 04 95 32 88 66

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours :

* Greffe du Tribunal Administratif de Bastia, Villa Montépiano,
20407 Bastia Cedex
Téléphone : 04.95.32.88.66
Télécopie : 04.95.32.38.55
Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr

N° 128



AVIS DE PASSATION D'UNE CONCESSION D'AMENAGEMENT

Aménagement de l'opération CAMPA INSEME I CASE DI CALA STELLA

En date du 21 octobre 2017, la commune de LUMIO, représentée par son Maire en exercice, Etienne SUZZONI a signé avec la SARL CTB - 20290 BORGIO le traité de concession d'aménagement de l'opération de CAMPA INSEME I - CASE DI CALA- STELLA.

Fait à LUMIO, le 7 novembre 2017.

Le Maire,

Etienne SUZZONI

N° 129

AVIS d'ENQUÊTE PUBLIQUE**1ère insertion****COMMUNE DE SAN MARTINO DI LOTA
PROJET D'ALIENATION DU TRONCON DE L'ANCIEN
CHEMIN RURAL SITUÉ ENTRE LE CHEMIN
DE GRANDINAJA ET LA ROUTE DE LA PORRAJA**

Le Maire de la Commune de SAN MARTINO DI LOTA, par arrêté n°126 /2017 a prescrit l'enquête publique préalable à l'aliénation du tronçon de l'ancien chemin rural situé entre le chemin de Grandinaja et la route de la Porraja : Le Maire,
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment ses articles L.161-1 et L.161-2 ;
Vu le Code Rural et de la pêche maritime dans ces articles L161-10, le 3ème alinéa de l'article L161-10-1 et dans la section 8 du même code les Articles R161-25, R161-26 et R161-27
Vu le Code des relations entre le public et l'administration ;
Vu les pièces du dossier soumis à enquête publique,
Vu la liste 2017 des personnes habilitées à remplir les fonctions de commissaire enquêteur,

ARRETE

ARTICLE 1 : Il sera procédé du **jeudi 30 novembre 2017 au jeudi 14 décembre 2017, soit pendant 15 jours consécutifs**, à une enquête publique préalable destinée à recueillir les observations du public sur le projet d'aliénation du tronçon de l'ancien chemin rural situé entre le chemin de Grandinaja et la route de la Porraja.

ARTICLE 2 : Monsieur **SIMONI Jean-Paul**, expert immobilier, est nommé en qualité de commissaire enquêteur.

ARTICLE 3 : Le dossier soumis à enquête publique comprend :

- Une notice explicative
- Un plan de situation
- Des mentions des textes qui régissent l'enquête publique et la ou les décisions pouvant être adoptées au terme l'enquête
- Lorsqu'ils sont rendus obligatoires par un texte législatif ou réglementaire préalablement à l'ouverture de l'enquête, les avis émis sur le projet, sauf à organiser un autre mode de consultation s'ils sont très volumineux
- Un projet d'aliénation avec plan général des travaux projetés dans les environs
- Les caractéristiques principales des ouvrages les plus importants
- L'appréciation sommaire des dépenses
- Des annexes jointes au dossier.

ARTICLE 4 : Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés à la mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota, du jeudi 30 novembre 2017 au jeudi 14 décembre 2017 et seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique aux heures d'ouverture de la mairie à savoir du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les pièces du dossier seront également librement téléchargeables sur le site internet de la Commune : <http://www.san-martino-di-lota.fr>.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public dans les lieux cités à l'article 4 :

- jeudi 30 novembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 07 décembre 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 14 décembre 2017 de 15h00 à 17h30.

Des observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale avec la mention « à l'attention de M. Le Commissaire Enquêteur » à la Mairie de San Martino di Lota, route du Cap - Pietranera - 20200 San Martino di Lota. Ces observations devront lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

Elles peuvent également être formulées pendant toute la durée de l'enquête 24h/24h par voie électronique sur le registre dématérialisé et sécurisé via le lien : <https://www.registre-dematerialise.fr/556>

ARTICLE 6 : Toute information sur le projet d'aliénation peut être obtenue auprès du Maire de la Commune de San Martino di Lota.

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1er, le registre sera clos par le Commissaire Enquêteur et sera transmis par ses soins à monsieur le Maire avec ses conclusions, dans un délai maximum d'un mois.

Une copie du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur sera également adressée par le Maire, dès réception, au Préfet du Département de Haute-Corse ainsi qu'au Président du Tribunal Administratif de Bastia. Ce dossier sera ensuite soumis pour avis au Conseil Municipal. Le public pourra consulter une copie de ce rapport et de ses commentaires, à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la Commune.

ARTICLE 7 : Il sera procédé par les soins de la mairie, à l'insertion d'un avis au public d'ouverture d'enquête publique dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département de la Haute-Corse quinze jours au moins avant le début de celle-ci et, à titre de rappel, dans les huit premiers jours de l'enquête. Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique sera publié par voie d'affiches.

Cet arrêté sera également affiché aux extrémités du chemin ou des chemins concernés et sur le tronçon faisant l'objet du projet d'aliénation.

ARTICLE 8 : Une ampliation du présent arrêté sera adressée

- Commissaire enquêteur pour l'accomplissement des formalités lui incombant
- Monsieur le Préfet de la Haute-Corse
- Monsieur le Président du Tribunal administratif de Bastia
- Monsieur le Directeur de la Direction départementale des Territoires et de la Mer.

Fait à San Martino di Lota, Le 7 novembre 2017, et envoyé à la publication le 8 novembre 2017,
 Le Maire, Jean-Jacques Padovani.



ENTREPRENEUR
TOUSSAINT BARBOLOSI & C°
 MAISON FONDÉE EN 1928

N° 130

Christelle MENAGE

Avocat au Barreau d'AJACCIO - Le Gemellus - Les Quatre Chemins
 20137 Porto-Vecchio - Tél : 04.95.51.27.30

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES**LE JEUDI 7 DECEMBRE 2017 à 8 HEURES 30****Au PALAIS DE JUSTICE D'AJACCIO,
Boulevard Masséria - 20000 AJACCIO**

à l'audience du Juge de l'Exécution

Il sera procédé à la mise en vente aux enchères publiques sur licitation des immeubles suivants [EN DEUX LOTS] composés de :

Commune de PORTO-VECCHIO [Corse du Sud] :

1er lot de la vente : Une parcelle de terre sise sur le territoire de la Commune de PORTO-VECCHIO, cadastrée section AC n° 172 lieudit « Vignola » d'une contenance de 515 m², la maison à usage d'habitation y édifée d'une surface habitable de 123,20 m² outre combles aménagés pour 14,50 m² et les meubles garnissant, propriété formant le lot n° 7 du lotissement « Gianni » ou « Vignola » dans quartier résidentiel, proche du port de plaisance, maison sur vide sanitaire avec sous-bassement en pierres de granit, composée notamment de : une cuisine, une grande salle de séjour, 4 chambres, une salle d'eau, une salle de bain, une 5ème chambre indépendante dans les combles, une cave en sous-sol.

MISE A PRIX DU 1er LOT : 190.000,00 €

2ème lot de la vente : Une parcelle de terre non bâtie sise sur le territoire de la Commune de PORTO-VECCHIO, cadastrée section AT n° 952 lieudit « Piscia » d'une contenance de 6.824 m².

MISE A PRIX DU 2ème LOT : 90.000,00 €

Le Cahier des conditions de vente peut être consulté au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande instance d'AJACCIO ou au Cabinet de Maître Christelle MENAGE.

N° 131

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
 DE LA COSTA VERDE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COSTA VERDE
20230 SAN NICOLAO****MARCHE DE TRAVAUX
N° 41/2017**

DENOMINATION ADRESSE ET NUMERO DE TELEPHONE DE LA COLLECTIVITE QUI PASSE LE MARCHE :

Communauté de Communes de la Costa Verde - 20230 SAN NICOLAO
 TEL : 04.95.38.47.39/FAX : 04.95.38.47.41

OBJET DU MARCHE :

Mise en œuvre d'une installation de traitement des matières de vidange à la station de traitement des eaux usées de Santa Maria Poggio

LIEU D'EXECUTION : SANTA MARIA POGGIO

CARACTERISTIQUES DU MARCHE :

Mise en place d'un ensemble piège à cailloux, dégrilleur, compacteur, pompes, agitateurs, désodorisation et tous les équipements connexes.

TYPE DE PROCEDURE :

La présente procédure adaptée ouverte est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier.

La négociation se fera par écrit avec l'ensemble des candidats. Elle pourra porter sur tous les éléments composant leurs offres et notamment le prix.

Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

Le délai de validité des offres est fixé à cent vingt (120) jours à compter de la date limite de remise des offres.

PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES : Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet à savoir :

- * LE REGLEMENT DE LA CONSULTATION
- * L'ACTE D'ENGAGEMENT
- * CCAP
- * CCTP
- * DPGF
- * PLANS

CRITERES DE CHOIX ET CLASSEMENT :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération

- 60 % : Prix des prestations
- 20 % : Délai d'exécution
- 20 % : Valeur technique de l'offre

RECOURS : Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia
 Villa Montepiano - 20407 Bastia Cedex
 Courriel : greffe.ta-bastia@juradm.fr
<http://bastia.tribunal-administratif.fr>

DATE DE REMISE DES OFFRES :

Le 4 décembre à 11h au siège de la Communauté de Communes de la Costa Verde
DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION CHARGEE DE SON INSERTION : 8 novembre 2017.

LE PRESIDENT,
 Marc Antoine NICOLAI.

DERNIERES MINUTES

N° 132



MARCEAU CONSEIL

Société d'Avocats
8, rue de la République
45000 orleans

SARL HR EX SH PORTICCIO

Capital 10.000 €
Lieu-dit Viva, 20166 Grosseto-Prugna
RCS Ajaccio 752 413 720

L'assemblée générale extraordinaire du 23/10/2017 statuant en application des dispositions de l'art. L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

N° 133

CORSE ELECTRICITE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 7500 euros
Siège social : 20145 Sari-Solenzara
448 366 443 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 2 octobre 2017, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 134

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE TREVOLE

Société Civile au capital de 316.990 €
Siège social :
14, Rue Général de Gaulle
20110 Propriano
442 965 653 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 30/10/2017, l'AGE a décidé de modifier l'objet social et d'en supprimer le dernier paragraphe. En conséquence l'article 2 des statuts a été modifié. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 135

CORSE DIRECT VACANCES

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 8000 Euros
Siège social : Ajaccio 20000
(Corse du Sud), 14, rue Forcioli Conti
R.C.S. : Ajaccio B 450 442 587

Suivant délibération en date du 30 Juin 2017, l'assemblée générale ordinaire a constaté la reconstitution des capitaux propres, au sens de l'article 223-42 du Code de Commerce.

Pour Avis, La gérance.

N° 136

AVIS

Constitution de la **scvv: Santa Barba**.
Siège: Les cannes 20113 Olmeto. **Capital:** 1000euros. **Objet:** construction-vente immobilière. **Gérant:** Vincent Zedda, Les cannes 20113 Olmeto. **Durée:** 99 ans au rcs d'ajaccio.

N° 137

GIARDINU

SARL au capital de 2.000 Euros
Siège social : 19, Rue BCR
20137 Porto-Vecchio
RCS Ajaccio 750 914 822

Aux termes d'une délibération en date du 22/09/2017 L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 138

GARAGE PAOLI JOSEPH

775 566 979 RCS Bastia

Suivant décisions de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2017 :

- En remplacement de Monsieur Jacques MARIA - La SAS ALPAZUR au capital de 10.000 Euros ayant son siège social à NICE - 31 rue Paul Bounin - Les Vikings B - 06100 [807 545 827 RCS NICE] représentée par Monsieur Jacques MARIA - son président en exercice a été nommé en qualité de nouveau Commissaire aux comptes titulaire pour une période de six (6) exercices.

Madame Marie Claire MORELLI a été renouvelée en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la même durée.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, la gérance.

N° 139

GENERATION TATTOO

SARL au capital de 500 Euros
Boulevard Louis Campi,
Lieu-dit Strette, 20090 Ajaccio
793070004 R.C.S. Ajaccio

Par décision de l'AGE en date du 09/10/2017 les Associés ont : - approuvé les comptes définitifs de la liquidation, - donné quitus au Liquidateur, Madame Patricia DI FRAJA 40, Domaine de Suartello, 63, Cours NAPOLEON, 20000 AJACCIO, pour sa gestion et décharge de son mandat, - prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite Assemblée. Radiation au RCS de Ajaccio.

N° 140

AVIS

Aux termes des décisions de l'associée unique du 20 octobre 2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société **EURL ROTH DIFFUSION**, au capital de 5000 euros dont le numéro SIRET est le 820345353, qui était à VENELLES (13770) - 2 Impasse des Vignerons à GROSSETTO PRUGNA [20166] - PORTICCIO - 34 RESIDENCE PRUNELLI II ROCADE à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Gérant : Mme Valérie PREUILH demeurant GROSSETTO PRUGNA [20166] - Porticcio - 34 Résidence Prunelli II Rocade. En conséquence, la société qui est immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le numéro 820345353 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS d'Ajaccio.

ICN : Annonce légale
TEL : 04 95 32 04 40

N° 141

AVIS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à L'ILE-ROUSSE du 2 octobre 2017, enregistré à BASTIA le 26 octobre 2017, bordereau 2017 A 01422, Madame Valérie MICHAUD épouse CANAVA et Monsieur Jean-Marie CANAVA, demeurant respectivement Lot E VAITELLE et Lieu-dit GALITELLO, 20220 MONTICELLO.

Ont fait apport à la société MARIE ET LOU, société à responsabilité limitée en formation au capital de 120.000 euros, ayant son siège social Lot E VAITELLE, 20220 MONTICELLO, en cours d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

D'un fonds de commerce comprenant deux établissements, un établissement principal de vente de mobilier, articles de décoration, vêtements pour enfants exploité Place Delanney, rue Graziani, 20220 L'ILE-ROUSSE et un établissement secondaire de cadeaux, souvenirs, articles de PARIS, pour lequel Madame Valérie MICHAUD épouse CANAVA est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 423 582 873.

Ledit fonds évalué à 120.000 euros, moyennant l'attribution de 120 parts sociales de 100 euros chacune.

La Société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation et en aura la jouissance à compter 1er octobre 2017. Les créanciers de l'apporteur pourront dans le délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de BASTIA et pourront, dans le même délai, faire opposition par acte extrajudiciaire auprès de la SCP TOMASI-SANTINI-VACCAREZZA BRONZINI DE CARAFFA-TABOUREAU, avocat au Barreau de BASTIA, demeurant 6, boulevard PAOLI, 20200 BASTIA, chez qui domicile a été élu à cet effet.

N° 142

SAN BASTIANO

Société Civile Immobilière
Au capital de 1000 Euros
Siège social :
Lieu-dit la CROIX - ERBALUNGA
20222 Brando
R.C.S. Bastia 814 748 281

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 Octobre 2017 il a été pris acte de la démission de Monsieur Jean Sébastien WEYTH de ses fonctions de Gérant. L'article 17 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 143

CALA ROSSA CONSTRUCTION

SARL au capital de 7.000 €
Route de Cala Rossa
Domaine de Caranella, 20137 Lecci
533235347 RCS Ajaccio

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes de l'AGE en date du 30/09/2017, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société. M. François-Emmanuel FERRY, demeurant 2 rue de la République, 42800 Rive-de-Gier a été nommé liquidateur. Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance. RCS de Ajaccio.

N° 144



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour
35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia
Tél : 04.95.58.19.20
Fax : 04.95.31.82.38
E-mail : avocat@sebastiani.fr

LGC INVEST

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social :
Lotissement Paesolu di Prunete,
20221 Cervione
830 324 711 RCS Bastia

AUGMENTATION DE CAPITAL

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 octobre 2017 que cette dernière a approuvé les termes du contrat d'apport du 29 septembre 2017, aux termes duquel Madame Chantal DERBRE. Madame Lena CESARINI et Monsieur Ghjuvan Carlu CESARINI ont apporté par voie d'apport en nature à la société la pleine et entière propriété des 250 actions qu'ils détiennent dans la SAS U CORSU RCS BASTIA 418 559 712, et notamment la valorisation et les conditions de rémunération de cet apport. En conséquence de l'approbation de l'apport susvisé, le capital social de la société a été augmenté d'un montant nominal de 500.000 euros pour le porter de 1000 euros à 501.000 euros, par l'émission de 50.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 euros chacune, attribuées à Madame Chantal DERBRE, Madame Lena CESARINI et Monsieur Ghjuvan Carlu CESARINI en rémunération de leur apport.

En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts sont modifiés de la façon suivante :

" ARTICLE 6 - Apports 6-1 apports en numéraire.

Il a été apporté au capital de la Société : Lors de la constitution, une somme de 1000 euros a été apportée, répartie comme suit :
Monsieur CESARINI Ghjuvan-Carlu..... 240 euros
Mademoiselle CESARINI Lena...240 euros
Madame DERBRE Chantal.....520 euros

6-2 apports en nature.

Il a été apporté au capital de la société : Par Madame Chantal DERBRE : 10 actions en pleine propriété et 240 en usufruit de la société SAS U CORSU ;
- Par Madame Lena CESARINI : 144 actions en nue-propriété de la société SAS U CORSU ;
- Par Monsieur Ghjuvan Carlu CESARINI : 96 actions en nue-propriété de la SAS U CORSU.

Total des apports en nature pour un montant de 500.000 euros ; "

" ARTICLE 7 - Capital social

Le capital social est fixé à la somme de 501.000 euros. Il est divisé en 50.100 actions, numérotées de 1 à 50.100. "

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis.

N° 145

CHANGEMENT DE NOM PATRONYMIQUE

Monsieur BOULET Philippe, Xavier, né 21 décembre 1984 à AJACCIO [20000], demeurant 17 Cours Napoléon - 20000 AJACCIO, dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de CAVIGLIOLI.

SETI CONSULTING

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital : 1000 euros
N° SIREN : RCS Bastia 823 418 298

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Par décision de l'Assemblée Générale extraordinaire en date du 01 octobre 2017, les associés ont décidé de :

Modifier l'objet social comme suit :

* **Activité Principale :** Prestations de services en matière de toutes maintenances électroniques. Surveillance à distance de systèmes de sécurité électroniques tels que des dispositifs d'alarme anti vol et d'alarme incendie, y compris leurs installation et maintenance.

* **Activité Secondaire :** La création, l'installation, la maintenance de télécommunications et de vidéosurveillance. La fourniture et l'installation de solutions domotiques et informatiques software et hardware. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes. La participation de la société par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de société nouvelle, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance. Ce qui entraîne de modifier l'article 2 des statuts en conséquence.

Transférer le siège social du Centre d'Affaires by DSP, lieu-dit Ardisson, RN 193, 20600 Furiani à **Immeuble Les Pinsons, Ficabruna, 20620 Biguglia** à compter du 01 octobre 2017 et de modifier l'article 4 des statuts en conséquence.

De procéder à la nomination d'un nouveau Président : Madame Marie Pauline DURASTANTI, demeurant à Les Pinsons, Ficabruna, 20620 Biguglia est nommée en qualité de nouveau Président, à compter du 01 octobre 2017 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur David VANUCCI, Président démissionnaire.

L'Article 19 des statuts est modifié en conséquence
Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention,

N° 147

SCI CRIMI

Au capital de 500 Euros
Siege Social : Penta Corba
20231 Venaco
RCS Bastia 509 781 126

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

Suivant délibération de l'assemblée générale en liate du 10 novembre 2017, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au Liquidateur et l'ont déchargé de son mandat, puis ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis, le liquidateur.

L'APPIATTU

Au capital de 100 euros
Siège social : 1, Place Paoli
20250 Corté

Par acte sous seing privé en date du 06 novembre 2017, il a été constitué une Société à Actions Simplifiées dont les caractéristiques sont les suivantes :

Nom de la société : L'APPIATTU

Forme : Société à Actions Simplifiées

Siège social : 1, Place Paoli, 20250 Corté

Capital : 100 euros en numéraire

Objet : Petite et grande restauration, préparation de plats à emporter ou à consommer sur place, piano bar, spectacles, cabaret artistique, atelier de charcuterie et de transformation, vente de produits de charcuterie et vins sur place, dégustation de produits de charcuterie sur place et dégustation de vins à l'exclusion de toute autre utilisation.
Durée : 99 années

Président : Monsieur MATARISE Adrien, demeurant à 20200 San Martino di Lota, Pietranera, route de San Martino.
Directrice Générale : Madame ORSOLINI Céline, demeurant à 20250 Corté, résidence Bertrand.

Le dépôt sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 149

AVIS

Suivant assemblée générale du 31 octobre 2017, les associés de la société JACS, société à responsabilité limitée au capital de 15.000 €, dont le siège social est situé centre commercial Le Stiletto, Lieudit Stiletto, 20090 AJACCIO, immatriculée sous le N° 509 145 835 RCS AJACCIO, ont décidé de nommer pour une durée indéterminée, en qualité de gérant, en remplacement de M. Stéphane VILLANOVA, gérant démissionnaire : M. Patrick FIESCHI demeurant à MARSEILLE (13001), 110, rue Jean de Bernardy et ce à compter du 1er novembre 2017.

N° 150

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 2 novembre 2017, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : ANET

FORME : Société par Actions Simplifiée

CAPITAL : 1.000 euros

SIEGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CAROPINO

OBJET : Toutes prestations d'entretien et de nettoyage de locaux, la vente et/ou la location de tous produits, engins et/ou matériels d'entretien et/ou de nettoyage

DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.

PREsIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA

IMMATRICULATION : RCS d'ajaccio

Pour avis.
Le président.

BARTOLI ET FILS

Société à Responsabilité Limitée
Transformée en Société
par Actions Simplifiée
Au capital de 15.650 euros
Siège social : 32, Boulevard Paoli
20200 Bastia
453 718 652 RCS Bastia

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 1er novembre 2017, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.

Le capital social reste fixé à la somme de 15.650 €.

Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Monsieur Camille BARTOLI.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

PREsIDENT DE LA SOCIETE : Monsieur Yann BARTOLI demeurant Campo Ventoso, route supérieure de Cardo - 20200 BASTIA.

Pour avis, La Gérance.

Votre publicité dans l'ICN !
2 parutions sur 2 semaines !
BI-CHROMIE (2 couleurs - Noir/Bleu)
80€
Vous ici!
Format carte de visite (hauteur)
85 mm x 55 mm - (Une colonne)
Nouveau client = 1 parution offerte en plus !
☎ 06 75 12 93 47
jfa@corse-information.info
55 mm

N° 152

AVIS

Les associés réunis en date du 25/10/2017 de la SARL LUCANTONE GESTIONNE au capital de 9.000.000 € dont le siège social est à CALVI, 3, rue du Maréchal Joffre, immatriculée au RCS de BASTIA sous le N°539.872.531 ont nommé gérants Madame Gabrielle GAILLOT demeurant à CALVI Route de Pietramaggiore, Madame Antonella SAVELLI demeurant Rue Albert 1 er Prolongée à CALVI et Madame Anabelle GUGLIELMACCI demeurant lotissement San Francesco à CALVI. D'autre part l'objet social a été étendu aux activités d'animation, d'assistance et conseil en stratégie.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 23 octobre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

SASU RAPOSU-CONSTRUCTION

Siège : Ponte-Leccia, 20218, Immeuble de la Poste.

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 1.000 euros

Objet : Activité de Bâtiment

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrement : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Manuel Luis Fabiao Amorim, demeurant Avenue de la Libération, Imm. Cacciari, 20600 Bastia
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 154

SCI TRE

Au capital de 1000 euros
Siège social : 28 bis, cours Paoli
20250 Corté
RCS Bastia 821 214 897

Aux termes d'un acte sous seing privé à Corté [2B], en date du 15 octobre 2017, les associés ont décidé de changer le siège social de la société de Corté [2B], 30, cours Paoli, à **Corté [2B], 28 bis, cours Paoli**, à compter du 15 octobre 2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

ARTICLE 4 - SIEGE SOCIAL

* **Ancienne mention :**

Le siège social est fixé à Corté [2B], 30, cours Paoli.

* **Nouvelle mention :**

Le siège social est fixé à Corté [2B], 28 bis, cours Paoli.

Le dépôt sera effectué au RCS de Bastia
Pour avis,
Le Gérant.

N° 155

SCI CRIMI

Au capital de 500 Euros
Siege Social : Penta Corba
20231 Venaco
RCS Bastia 509 781 126

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 10 novembre 2017, les associés ont décidé la dissolution de la société à compter du 10 novembre 2017 et sa mise en liquidation amiable. Monsieur BOYER Michel, demeurant à 20231 Venaco, Penta Corba est nommé le liquidateur de la société avec les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations en cours. Le siège de la liquidation est fixé à 20231 Venaco, Penta Corba au même titre que l'adresse de correspondance.

Mention sera faite au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

N° 156

EURL ISULA DIS

Lot Ricci
2030 Santa Lucia di Moriani
RCS 498.610.229.000.11

AVIS DE MODIFICATION

Le 15 septembre 2017, l'associée unique de la société **EURL ISULA DIS** au capital de 2000 euros, a décidé de transformer la société en SARL

Et de nommer Mademoiselle Romagnoli Stéphanie née le 16.10.1977 à Martigues (13) gérante en remplacement de madame Romagnoli Edwige née le 03.05.1954 à Port-de-Bouc (13) à compter du 1er novembre 2017, pour une durée illimitée.

Modification également de l'objet social de :

La diffusion, la représentation en tant que grossiste ou représentant, à la vente directe ou par boutique « e-commerce » de tout produits alimentaire ou de produits cosmétiques et de parfums, la distribution de vêtements bio pour enfants et de linge de maison, à l'importation ou l'exportation.

L'exploitation de tout commerce de détail. L'acquisition, location ou prise en location

Gérance de tout fonds de commerce. - Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Sera transformé en :

L'exploitation de toutes activités liées à la création et à la fabrication, diffusion de parfums eaux de toilette, parfums d'ambiance et de bougies, ainsi que tous produits cosmétiques.

La participation de la Société par tous moyens directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voies de création de sociétés nouvelles, d'apport de souscription pour d'achat de titres ou dépôts sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissement : la prise, l'acquisition, l'exploitation ou cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

La diffusion, la représentation en tant que grossiste ou représentant, à la vente directe ou par boutique

« e-commerce » de tout produits alimentaire ou de produits cosmétiques et de parfums, la distribution de vêtements, chaussures et de linge de maison, épicerie fine, bijoux fantaisies, savons à l'importation ou l'exportation. Et, plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement. En conséquence, l'article 2 des statuts est modifié. Avec inscription au registre des métiers.

N° 157

AVIS

Constitution SSP à Cauro en date du 06-11-2017 de: MACEIO. Forme: SARL. Capital: 1600 Euros. Siège: Centre commercial benista, 20117 Cauro. Durée: 99 ans. Gérance: Benoit GREGOIRE, Cours Napoleon 20090 Ajaccio. Objet: Restauration de type rapide et traditionnel, Bar, Pizzeria. Sur place et à emporté. RCS: Ajaccio.

ICN : Annonce légale
FAX : 04 95 32 02 38

N° 158

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 Novembre 2017, il a été constitué une Société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination Sociale : Corsica TIC
Sigle : CTIC

Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle à capital variable

Capital social : 1000 euros

Capital minimum : 100 euros

Siège social : Route de Pinarello, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Objet social : Programmation, conseil et autres activités informatiques

Président : M. Flavien VILLANT demeurant route de Pinarello, 20144 Ste Lucie de Porto-Vecchio

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AJACCIO.

Pour avis,

N° 159

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 30/10/2017, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée :

CORSICA WINE TOURS

Siège social : 13, Lotissement Arbucetta 20620 BIGUGLIA.

Capital social : 2.000 euros divisé en 10 actions de 200 euros.

Objet social : Transport public routier de voyageurs avec des véhicules n'excédant pas neuf places à l'occasion d'excursions touristiques.

Président : M. Dominique VERSINI, 99 route de San Martino di Lota, 20200 San Martino di Lota.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : Les actions sont librement cessibles au profit d'un associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

Pour avis,
Le Président.

N° 160

GRAZIANI**Société à Responsabilité Limitée****En liquidation****Au capital de 1000 euros****Siège social : Palavesa****20137 Porto-Vecchio****Siège de liquidation : Palavesa****20137 Porto-Vecchio****517 841 110 RCS Ajaccio**

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2017, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de AJACCIO, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 161

PIALETTA

SCI au capital de 1000,00 Euros
30, Boulevard de la libération,
92370 Chaville
811670876 R.C.S. Nanterre

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/11/2017 il a été décidé de transférer le siège social de la société au **413 Olmuccio, La Testa, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio** à compter du 06/11/2017. Suite à ce transfert, il est rappelé les caractéristiques suivantes : **Objet :** La société a pour objet, l'acquisition, la vente et la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis et notamment l'administration par bail ou autrement, ou la mise à la disposition des associés de l'immeuble et plus généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société. **Durée :** 99 ans **Gérance :** Monsieur Jean-Pierre BRUSSON, demeurant 413 Olmuccio, La Testa, 20144 Sainte-Lucie de Porto-Vecchio La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre.

N° 162

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : HO

Capital : 105000 euros **Siège :** 11 av Jean Nicoli, 20250 Corte

Objet : L'exploitation et la gestion de biens fonciers et immobiliers, qu'elle en soit propriétaire ou non, sous forme hôtelière ou parahôtelière (hôtel, résidence hôtelière, résidence service) et la gestion de biens immobiliers en vue de location meublée ou non meublée. L'acquisition, la construction, la restauration et l'entretien de biens fonciers et immobiliers en vue de location meublée ou non meublée sous la forme de résidence hôtelière ou parahôtelière.

Durée : 99 ans

Gérant : M. BALBI Toussaint etienne, 11 av Jean Nicoli 20250 Corte **RCS:** Bastia

N° 163

METKOM CONSULTING**SAS au capital de 6000 euros****Siège social :****Lieu-Dit Pastoreccia, Erbajolo****20600 Bastia****820 524 163 RCS Bastia**

Aux termes d'une décision en date du 02/11/2017, l'AG Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à : TRAVAUX DE DÉPANNAGE A DOMICILE Les modifications seront effectuées au RCS de BASTIA.

N° 164

AVIS

L'AGE du 10.10.17 de la **SAS MK ICE**, capital 30000€ siège 4 Av. du Mont Thabor Imm. Castellani Izina 20090 Ajaccio 532325727 RCS Ajaccio, a décidé de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient inférieurs à la moitié du capital social. Modification RCS Ajaccio.



N° 165

JM COFFEE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 200 euros
Siège social :
Centre Commercial Le Polygone,
Montesoro, 20600 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 31 octobre 2017 à BASTIA, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : JM COFFEE

Siège : Centre Commercial Le Polygone, Montesoro, 20600 BASTIA

Durée : Quatre-vingt-dix neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 200 euros

Objet : Bar, café, PMU
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jean-Michel Calisti, demeurant route Impériale, Lieu-dit Subigna, 20600 BASTIA

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

N° 166

U VINEPARU**Société Civile****Au capital de 1.524,49 €****Siège social :****30, boulevard de la Libération****92370 Chaville****350 718 110 R.C.S. Nanterre**

Suivant procès-verbal en date du 5 novembre 2017, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social, à compter du 6 novembre 2017 à l'adresse suivante : **413 Olmuccio La TESTA, 20144 SAINTE-LUCIE DE PORTO-VECCHIO.**

Pour information :

Objet social : La société a pour objet, l'acquisition, la mise en valeur, l'administration, l'exploitation, la location de tous immeubles et la gestion du patrimoine immobilier ainsi constitué.

Et généralement, toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, pourvu que ses opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée : 99 années.

En conséquence, l'article 5 des statuts a été modifié.

La société fera l'objet d'une immatriculation au RCS de Ajaccio désormais compétent à son égard.

La gérance,

N° 167

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce parue dans L'Informateur Corse Nouvelle, le 02/11/2017, concernant la société A BUTTEGA,

Lire Aux termes d'un acte SSP en date du 31/10/2017 en lieu et place de Aux termes d'un acte SSP en date du 30/10/2017.



LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

PASSENT AU 2.0

Depuis le 6 novembre, les demandes de carte d'identité, passeport, permis et carte grise se font en ligne. Un changement qui fait figure de petite révolution dans la vie des préfectures et des usagers.

Finis les jours de RTT à poser, les embouteillages, la galère pour se garer et les interminables files d'attente à la préfecture ou à la mairie pour faire ou refaire permis de conduire et autre carte grise. Depuis le 6 novembre, ces démarches s'effectuent exclusivement en ligne, bien au chaud chez vous, derrière votre ordinateur. En effet, dans le cadre du « plan préfectures nouvelle génération », l'Etat a décidé de généraliser les télé-procédures et de dématérialiser ces actes administratifs. Un changement majeur qui répond aux enjeux d'efficacité, d'accessibilité et de facilité exprimés par les citoyens. « On passe d'un système où les usagers devaient venir à la préfecture, remplir un certain nombre de dossiers papier, à un système où tout est fait en ligne avec des procédures simplifiées, modernisées et extrêmement rapides », explique Jean-Philippe Legueult, secrétaire général de la préfecture de Corse-du-Sud, saluant cette petite révolution. « Désormais, il faut moins de 10 minutes derrière l'écran pour faire une demande de délivrance de permis de conduire », insiste-t-il, avant d'ajouter : pour beaucoup d'usagers, en plus, ces formalités seront même accomplies par des professionnels. Les auto-écoles, pour ceux qui s'inscrivent au permis de conduire, ou encore les garages pour ceux qui achètent une voiture ».

Si pour beaucoup ce changement résonne donc comme une bonne nouvelle, il peut toutefois être synonyme de stress chez certains usagers qui n'ont pas accès à l'outil numérique ou qui ne maîtrisent pas les nouvelles technologies. « On a pensé à ces usages les plus fragiles et on les accompagnera de manière individualisée », précise Jean-Philippe Legueult. Ils pourront venir à la préfecture où est installé un point d'accès au numérique avec des ordinateurs, une imprimante, et des agents de la préfecture qui pourront les accompagner. Par ailleurs, ils pourront aussi aller dans les maisons de services au public, c'est-à-dire dans certains bureaux de poste installés un peu partout dans le département ».

À noter que ce grand changement dans la vie des préfectures a aussi nécessité une réorganisation des services. « Jusqu'à aujourd'hui on avait des guichets pour accueillir les usagers à la préfecture. Avec ce nouveau système on passe à des plateformes au niveau national. Les agents de la préfecture qui étaient chargés de la délivrance des cartes grises et des permis de conduire vont donc être affectés sur d'autres missions, comme par exemple la protection civile, la lutte contre les feux de forêt ou encore le contrôle de légalité », indique le secrétaire général de la préfecture de Corse-du-Sud. ■ **Manon PERELLI**

Effectuez désormais toutes vos démarches administratives en ligne depuis le site : www.demarches.interieur.gouv.fr

EVERYTHING IS UNDER CONTROL...

La simplification des procédures via la dématérialisation des actes administratifs va -peut-être- faire gagner du temps aux Français. Mais elle pourrait aussi leur faire perdre -encore- un peu de leur libertés. C'est du moins ce que craint la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) dont l'avis n'aura pas pesé bien lourd face à la décision [le décret est paru le 30 octobre au Journal officiel] de mettre en place ce qu'il faut bien appeler par son nom : l'instauration d'un fichage qui concerne quelque 60 millions de Français. Ceci dans le cadre d'une réforme ayant pour objectif affiché de « simplifier la procédure pour les usagers et renforcer le degré de sécurité des titres délivrés ». Le décret institue en effet un fichier des « Titres électroniques sécurisés » (TES) commun aux passeports et aux cartes nationales d'identité et centralisant diverses données : état civil, couleur des yeux, taille, adresse, filiation, image numérisée du visage et des empreintes digitales... mais aussi image numérisée de la signature, plus l'adresse email et les coordonnées téléphoniques du demandeur qui passe par une procédure à distance, ainsi que le code de connexion délivré par l'administration... Autant de données qui n'auront plus de « personnelles » que le nom puisque, conservées pendant 15 ans pour les passeports et 20 ans pour les cartes d'identité, elles pourront être consultées par la police, la gendarmerie ou les services de renseignement, Interpol ou le système d'information Schengen. Nicolas Sarkozy en avait rêvé... Le gouvernement Macron l'a fait ! ■ **PMP**



Photo Pierre Pasqualini

A RUNDINELLA, CRÈCHE DE LA DISCORDE ?

Contre toute attente, la mise en place de la Communauté de communes de L'Île-Rousse-Balagne s'était effectuée de façon somme toute paisible. Toutefois, la grève de la crèche A Rundinella, à Munticellu, le 6 novembre, a mis en évidence des points de friction. Ponctuels ? Ou tenaces ?

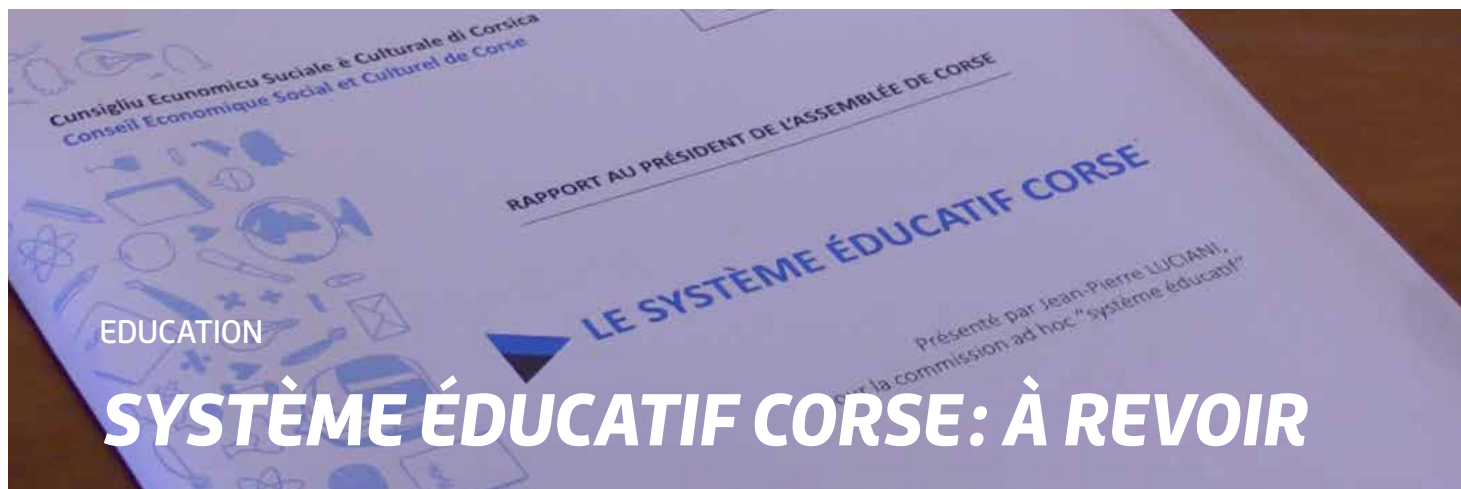
Depuis le 1^{er} janvier dernier, la Communauté de communes de L'Île-Rousse – Balagne a remplacé les communautés de communes des Cinque Pieve et du Bassin de vie de l'Île Rousse [CCBVIR]. Cette nouvelle entité avait, dans un premier temps, retrouvé une ambiance plus paisible après une grande tempête politique. Le milan royal [symbole des Cinque Pieve] volait au-dessus de la cité Paoline, le président Lionel Mortini avait ramené la paix sur la contrée et seul Munticellu faisait cavalier seul. Les services refondus suivaient leur cours et, il n'y a pas eu finalement de révolution majeure pour les communes du littoral qui craignaient de se retrouver vassales des montagnards. Tout se déroulait donc paisiblement jusqu'à une annonce, le 6 novembre: la crèche A Rundinella en grève.... Une manifestation somme toute anodine, mais qui pourrait bien cacher un problème un peu plus complexe. Cette crèche située chez l'ennemi munticellincu, autrefois dépendante de la CCBVIR, se voit contrainte de se serrer la ceinture et de se soumettre aux mêmes règles que les employés intercommunaux des Cinque Pieve. De ce fait, exit les tickets restaurant et la semaine de congés supplémentaire. Outre la disparition de ces acquis sociaux avec la fusion, le point de rupture entre salariés et élus est l'absence de comité technique pour ouvrir le dialogue sur ces problèmes. « Les agents de la crèche demandent simplement qu'un espace de dialogue social soit créé, le comité technique permettrait à chacun, élus politiques et élus du personnel, de s'exprimer. Depuis le 1^{er} janvier dernier, le président de la nouvelle communauté de communes était dans l'obligation de créer ce comité, il ne l'a pas fait. Le président a oublié que les acquis sociaux le sont de manière définitive tant qu'une délibération n'a pas été prise pour les supprimer, il ne l'a pas fait non plus, nous demandons donc que la loi soit respectée » rappelle le responsable territorial de la CGT services publics Erwan Trezeguet. Cette journée de grève a donné lieu à une réunion tendue entre le personnel et deux élus communautaires, à savoir le président Lionel Mortini et la vice-présidente en charge des affaires sociales Antoinette Salducci. « Aujourd'hui nous avons un devoir de gestion et nous avons dû prendre des décisions qui ne changeront pas. Nous avons fusionné tous les services, la Communauté de communes compte aujourd'hui 125 agents, il n'y a qu'un service qui pose problème c'est celui-là » estimait la vice-présidente. Malgré tout et après plusieurs négociations, les tickets restaurants ont été maintenus à la crèche. Qui a rouvert ses portes le lendemain... ■ Pierre PASQUALINI

AUDIOVISUEL

« TOUS À VOS POSTES » POUR LE CHANGEMENT DE FRÉQUENCES

Le 21 novembre prochain, les chaînes de la TNT évoluent en Corse. Un changement mineur qui nécessitera seulement de lancer une nouvelle recherche sur votre téléviseur.

Vous l'avez sûrement remarqué depuis quelques jours, une campagne de publicité vous incite à vous tenir prêts: « Tous à vos postes » pour un nouveau changement dans les fréquences la TNT. « Le 21 novembre au matin, certaines chaînes vont disparaître sur les téléviseurs des gens qui regardent la télévision par antenne râteau. Cela concerne pratiquement un ménage sur deux », a expliqué Gilles Bregant, directeur général de l'Agence nationale des fréquences [ANFR], en déplacement à Ajaccio le 26 octobre dernier. « Cette évolution intervient car on va chercher à réutiliser des fréquences de la télévision pour les transférer à la téléphonie mobile afin d'améliorer la couverture en 4G. Donc la télévision va serrer un peu ses fréquences pour les céder aux opérateurs mobiles. Finalement tout le monde va y gagner », a-t-il affirmé. Pas d'inquiétude à avoir pour cette nouvelle évolution des fréquences, cette fois pas de risque de vous retrouver avec un écran noir comme lors du passage à la HD. En effet, seules cinq chaînes, à savoir BFM TV, C8, CNews, Cstar et Gulli, seront concernées, et il vous suffira de lancer une nouvelle recherche de chaînes avec votre télécommande pour les retrouver. Toutefois, dans de rares cas, des difficultés pourront apparaître. Mais là aussi tout a été mis en œuvre pour que ce changement s'opère en douceur. « Des aides de l'Etat sont prévues si vous avez des difficultés à retrouver ces chaînes. Cette aide pourra vous permettre de rembourser l'intervention d'un antenniste, ou vous aider à poser une parabole ou encore pourra servir à vous abonner à l'ADSL ou à la fibre », a indiqué Gilles Bregant. Toutes les informations relatives à ce changement et aux aides éventuelles qui pourront être allouées sont à retrouver sur www.recevoirlatnt.fr ou au 09 70 818 8181. ■ Manon PERELLI



SYSTÈME ÉDUCATIF CORSE: À REVOIR

Le CESC a remis dernièrement au président de l'Assemblée de Corse un rapport dressant un état des lieux du secteur de l'éducation sur l'île et préconisant dans le même temps un certain nombre de mesures pour remédier aux défaillances.

On le sait, l'éducation a été placée au cœur du projet politique de la majorité. C'est la raison pour laquelle le président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni, a souhaité créer une conférence permanente sur le sujet dès son accession aux responsabilités.

«L'idée était de réfléchir de façon collective à la question éducative en Corse», indique-t-il en précisant avoir voulu aller plus loin pour alimenter les travaux de cette conférence. «J'ai demandé il y a presque un an au Conseil économique social et culturel (CESC) de rédiger une étude portant sur le système éducatif actuel en Corse et les évolutions qu'il est possible de planifier». Un travail d'ampleur qui a trouvé son aboutissement avec le vote dudit rapport à l'unanimité du CESC et sa remise officielle par son président, Henri Franceschi, et par le président de la commission éducative, Jean-Pierre Luciani, à Jean-Guy Talamoni le 31 octobre dernier.

Scindé en deux parties, cette étude dresse donc tout d'abord un état des lieux du système éducatif corse. «Ce que l'on constate, c'est que le système éducatif français a de nombreuses défaillances, qui sont encore plus accentuées en Corse. En matière d'inégalités, par exemple, la situation corse est plus inquiétante que ce que l'on trouve ailleurs», déplore le président de l'Assemblée. Dans sa copie d'une quarantaine de pages, le CESC constate ainsi notamment que l'académie est plus marquée par le décrochage scolaire que le reste du territoire français, et que le taux de scolarisation se situe en dessous de la moyenne nationale. Un diagnostic alarmant face auquel le rapport formule des pistes de solutions. Celles-ci touchent à divers domaines, allant par exemple de l'amélioration de la présence de la langue corse à la revalorisation de l'enseignement professionnel, en passant par un accès favorisé pour tous les élèves aux activités sportives et culturelles ou encore par l'enseignement, à titre expérimental, d'une langue vivante étrangère dès la maternelle.

«Pour la plus grande part, ces propositions sont formulées à cadre normatif constant. Mais, bien sûr, la majorité de l'Assemblée de Corse est sur une position plus audacieuse puisque nous avons demandé par un vote en janvier 2017 un cadre normatif spécifique», précise Jean-Guy Talamoni, insistant sur le fait qu'il est urgent de se saisir à bras-le-corps de ce sujet extrêmement important. «Ce secteur est aujourd'hui sinistré malgré le travail, l'abnégation des professionnels de l'enseignement en Corse qui font un travail considérable, c'est bien le système qui est à revoir à notre avis, souligne-t-il avant de conclure, le président de la commission éducation du CESC l'a dit: ce qu'il faut c'est un système éducatif de Corse et non pas un système éducatif en Corse». ■ Manon PERELLI

COMITÉ DE MASSIF

PRÉSENTATION DES GRANDS AXES DE DÉVELOPPEMENT

Après le couvent d'Alisgiani, le Comité de massif de Corse a tenu sa sixième réunion le 30 octobre dans le sud, au village de Cozzano où les élus ont été reçus par Jean-Jacques Culioli, maire de la commune. À l'ordre du jour, outre la désignation des membres de la commission permanente qui aura en charge d'assurer la synthèse des travaux des commissions et groupes de travail, les études et autres sujétions soumises par le comité de massif, figurait la présentation du règlement des aides et des grands axes de la politique de développement territorial qui va bénéficier de 187 M€, répartis sur sept ans. Jean-Félix Acquaviva qui présidait les débats, a fixé les objectifs en vue d'une politique de revitalisation de l'intérieur qui réponde à une attente majeure. «Nous devons avoir une politique de long terme. La tâche est ardue mais pas impossible. Avec des idées novatrices, des projets cohérents, et une mobilisation on peut réussir. Cela demande d'être structuré et de mobiliser les moyens au sens quantitatif et qualitatif» a-t-il souligné. Quatre grands axes se dégagent: le développement des réseaux et des infrastructures, l'amélioration de l'accès aux services de bases, le renforcement des activités et systèmes réceptifs touristiques durables et la gestion des sites naturels de montagne, avec le soutien aux activités agropastorales et aux productions primaires. Pour sa part, Josepha Giacometti, conseillère exécutive déléguée à l'éducation, à la formation, à l'enseignement supérieur et à la recherche, a exposé la viabilité économique et la faisabilité d'un plan de formation aux métiers de la montagne. Le comité de massif a validé la création prochaine d'un comité de pilotage pour son élaboration, en concertation avec les professionnels. ■ Jacques PAOLI

REFUS NET ET MASSIF

Le 2 novembre, en sa qualité de député de la 2^e circonscription de la Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva déposait à l'Assemblée nationale un amendement visant à obtenir le montant des crédits de l'Etat alloués aux massifs de Corse soit aligné sur ceux des massifs de superficie équivalente, comme par exemple le Jura qui perçoit près de 14 M€ lorsque le massif de Corse ne reçoit «que 150 000€ du fonds dédié à l'aménagement du territoire». Si cet amendement a reçu le soutien du rapporteur, le député Mohamed Laqhila (Mouvement Démocrate) il a été rejeté. ■ PMP

La sélection de la rédaction



Festivale di u filmu talianu

Une sélection qui se veut «étonnante», car mêlant cinéma d'auteur et cinéma populaire, talents émergents et valeurs sûres, en se fondant sur les coups de cœur et les paris des organisateurs. Ces derniers se sont en tout cas attachés à ce que les films retenus soient «*en prise directe avec les questionnements, les doutes, les évolutions, les qualités et les défauts de la société italienne contemporaine*», quel que soit le registre et quel que soit le style privilégiés pour ce faire. Pour cette XIX^e édition, la fiction côtoie le documentaire, le drame cohabite avec la comédie et le biopic tutoie le polar et le fantastique. Et, cette année encore, le festival s'attache à faire découvrir le cinéma insulaire et régional en invitant le réalisateur sarde Gianfranco Cabiddu pour la projection de *La staffa dei sogni*, comédie tournée sur l'île de l'Asinara, entre la Sardaigne et la Corse, et qui, dans un joli clin d'œil à Shakespeare, met en présence des mafieux en cavale et des acteurs en mal de renommée, à la faveur d'une tempête. Au total, 18 films, dont des avant-premières, des inédits et certains négociés directement en Italie puis sous-titrés spécialement par les organisateurs du festival d'Ajaccio ou ceux du festival de Villerupt, en Meurthe-et-Moselle. ■

Du 11 au 19 novembre. Palais des Congrès, Ajaccio.

📞 www.iffa.corsica & 06 85 99 87 26

Déjeuner chez Wittgenstein

Dans le salon de la demeure familiale, dont elles ont hérité, deux sœurs reçoivent leur frère, que l'une d'elles a extirpé momentanément de la maison de santé où il est interné volontaire. Elles sont comédiennes, encore qu'elles ne se produisent de façon très occasionnelle, le fait d'être actionnaires majoritaires d'un théâtre leur permettant d'entretenir l'illusion qu'elles consentent parfois à faire une brève apparition sur scène, lorsqu'elles jugent un rôle digne de leur talent. Leur frère, lui, est philosophe et épris de logique, du moins du discours sur la logique qu'il ressasse pour le plus grand profit des autres pensionnaires de l'asile. La pièce se construit sur trois temps forts autour de ce sacro-saint repas familial : les préparatifs entre sœurs, l'arrivée du frère et le repas entre frère et sœurs réunis mais pour autant désunis, puis la digestion, pour le moins difficile. Des profiteroles au mécénat en passant par les caleçons en coton ou l'art contemporain, tout est sujet (ou prétexte?) à piques assassines, bris de vaisselle. Publiée en 1984, cette pièce est peut-être une des plus violentes de l'écrivain et dramaturge Thomas Bernhard, le personnage du frère, fou ou simulateur, donnant toute latitude à un déballage sans retenue, notamment sur l'un des thèmes de prédilection de l'auteur : la famille, ses rituels, ses non-dits, ses impostures. La reprise de cette œuvre par la compagnie Animal2ND résulte du désir des comédiens Aurélie Pitrat et Nathanaël Maïni de mettre en scène et d'interpréter ensemble une œuvre où l'actorat et le rapport au public sont centraux, avec, à leur côté, Marie-Pierre Nouveau pour compléter ce portrait à l'acide d'une famille dysfonctionnelle à souhait. ■

Les 16 et 17 novembre, 18h30 et 21h. Théâtre municipal de Bastia. 📞 04 95 34 98 00 & www.bastia.corsica/fr





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne - Corté

Lundi 13 Novembre

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h35 La Tammorra - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Calvi XTri - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h05 Noob - 17h50 A votre Service - 18h25 Les extraordinaires aventures du Kinobus - 19h05 Un magicien chez Bambi - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 La Tammorra - 20h35 Un Monde moderne - 22h15 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 22h55 Autoroute Express - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 16 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délires Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 13h35 A votre Service - 14h30 Hamilton de Holanda - 17h25 Noob - 17h45 Ci Ne Ma - 18h00 Associ - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 L'atelier de musique - 20h30 La vase monte - 21h50 Les extraordinaires aventures du Kinobus - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 Jamie Lidell - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

Mardi 14 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h35 Associ - 11h05 Zikspotting - 11h20 Les extraordinaires aventures du Kinobus - 11h55 Délires Sur le Net - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 Jamie Lidell - 14h30 La vase monte - 16h45 Zikspotting - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 19h40 Soro l'Enchanteur - 21h10 Calvi XTri - 21h30 Jamie Lidell - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 17 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Soro l'Enchanteur - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Un magicien chez Bambi - 13h10 Les extraordinaires aventures du Kinobus - 13h45 Zikspotting - 14h30 Calvi XTri - 14h55 La Tammorra - 15h20 L'atelier de musique - 16h40 Noob - 17h35 Hamilton de Holanda - 18h35 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Wedding Present - 21h25 La fête des garçons - 22h30 Nutiziale - 22h40 Un Monde moderne - 0h00 Nutiziale

SFR

537

National



95

Bastia

Mercredi 15 Novembre

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h05 La fête des garçons - 12h00 Délires Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Soro l'Enchanteur - 14h10 Ci Ne Ma - 14h30 Wedding Present - 15h30 Un magicien chez Bambi - 16h35 Noob - 16h55 Zikspotting - 17h10 Un Monde moderne - 18h35 La fête des garçons - 19h30 Nutiziale - 19h40 Paghjolu, les bergers ne prendront pas le maquis - 20h35 Soro l'Enchanteur - 22h05 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Contact@telepaese.tv



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica



a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

A RADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

AIACCIU **103.2** BASTIA **98.9** CORTI **104** CALVI **87.9**
GHISUNACCIA **107.4** PORTIVECHJU **93.7** BUNIFAZIU **101.2**
VIVARIO **97** BUCUGNANU **107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!

